

**VetAgro Sup**  
**Mémoire de fin d'études d'ingénieur**  
**Septembre 2014**

# **Elaboration du projet de territoire de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles**

**Mylène Garanto**  
Option Ingénierie du Développement Territorial  
Promotion 2011-2014



**VetAgro Sup**

Campus Agronomique de Clermont

**VetAgro Sup**  
**Mémoire de fin d'études d'ingénieur**  
**Septembre 2014**

# **Elaboration du projet de territoire de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles**

**Un projet de territoire au cœur du « big-bang territorial »**

**Mylène Garanto**

**Option Ingénierie du Développement Territorial**  
**Promotion 2011-2014**

**Structure d'accueil :**

Communauté de Communes Cœur de Combrailles

**Encadrants :**

Maître de Stage : Nathalie Marty  
Tutrice de stage : Armelle Maumelat

**Date de stage :**

Du 31 mars au 30 septembre 2014



*L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup.*



# Remerciements

---

J'adresse mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire ainsi qu'à la réussite de cette année pleine de richesses.

En premier lieu, je tiens à remercier l'ensemble des élus de la Communauté de Communes pour leur accueil chaleureux. Je remercie plus particulièrement Bernard Favier, Président de la Communauté de Communes, pour m'avoir permis d'effectuer ce stage enrichissant et m'avoir fourni des contacts intéressants pour le projet.

Je tiens ensuite à remercier Nathalie Marty, ma maitre de stage, qui a su me guider tout au long de cette période, mettre à ma disposition toutes les informations nécessaires à ce rapport et répondre à l'ensemble de mes questionnements, qu'ils soient liés au stage ou à la vie professionnelle d'un agent de développement. Je n'aurai pas pu en apprendre autant sans elle.

Ma reconnaissance va également vers Armelle Maumelat, ma tutrice de stage, pour son aide, ses indications précieuses et qui s'est toujours montrée à l'écoute et disponible tout au long de l'année.

Je remercie les personnes qui ont su se rendre disponibles pour répondre à l'ensemble de mes questions et celles ayant donné de leurs temps pour réfléchir aux actions du projet de territoire lors des groupes de travail.

Je remercie l'ensemble des employés de la Communauté de Communes qui m'ont intégrée dans leur équipe et soutenue dans mon projet.

J'adresse enfin un merci aux étudiants de l'option IDT 2013-2014, aux enseignants et aux agents administratifs du département « Territoire et Société », qui ont fait de cette année un moment très agréable et riche en expériences.



# Résumé

---

Arrivant à échéance de son ancien projet de territoire, couvrant la période 2011-2013, la Communauté de Communes Cœur de Combrailles a souhaité réfléchir au suivant. Elle a pour cela engagé auprès de la population une véritable démarche participative, mettant en place des groupes de travail, alliant élus et habitants, pour réfléchir aux actions qui pourraient être menées dans le futur sur le territoire.

Après l'interview de plus de 200 personnes, un état des lieux du territoire a été dressé, permettant d'identifier les principaux besoins de la population. Le croisement entre ces besoins exprimés et les réflexions des groupes de travail a permis de mettre en place un plan d'action détaillé. Il a pour objectif de proposer des actions qui répondent concrètement aux attentes de la population, correspondent au territoire (qui en respectent le cadre de vie) et rendent plus lisibles les activités de la Communauté de Communes. La finalité est de maintenir la population déjà présente et d'attirer de nouveaux habitants.

Mais la principale difficulté rencontrée dans l'élaboration de ce projet de territoire a été liée au contexte particulier se dessinant à ce moment-là en France. En pleine réforme territoriale, l'évolution de la carte intercommunale est annoncée, avec pour objectif de disposer d'intercommunalités d'au moins 20 000 habitants. Mais aucune date ni délimitation précise n'a été proposée jusqu'ici. Il a donc fallu réfléchir à un programme d'actions à géométrie variable, en prévision de l'évolution du périmètre actuel et en proposant de ce fait quelques actions collectives avec les Communautés de Communes voisines.

---

**Mots clés : Projet de territoire, plan d'action, diagnostic de territoire, Communauté de Communes Cœur de Combrailles, réforme territoriale, évolution de la carte intercommunale.**





# Abstract

---

Close to the end of the former territory project, covering the period 2011-2013, the local council community of “Coeur de Combrailles” wished to think about the next one, from 2014 till 2020. For this, it worked with the population for falling within a participatory approach. It organize working groups, combining elected members and inhabitants, for thinking about possible actions for the future.

Having interviewed more than 200 persons, a picture of the territory was established, allowing to identify the mean needs for the population. The crossing between the needs expressed and the reflections of the working groups allowed to set up a detailed action plan. The objectives is to propose actions which concretely meet the expectations of the population, correspond to the territory representation (respect the living environment) and make more understandable the activities made by “Coeur de Combrailles”. The main purpose is to maintain the population already here and to attract new ones.

But the major difficulty in this territory project is bind to the particular context appeared at this moment in France. Smack in the middle of the territorial reform, the evolution of the intermunicipal map is announced, with the objective to have intercommunality with at least 20 000 inhabitants. But neither date nor precise delimitation was proposed until now. The actions plan setting up is moving, planning the end of the current perimeter and proposing some collective actions with the nearby Community of Communes.

---

**Key words : Territory project, action plan, territory diagnosis, local council community of “Coeur de Combrailles”, territorial reform, evolution of intermunicipal map**



# Table des sigles et abréviations

---

ACDC : Animation Cœur De Combrailles  
ADAPEI : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés  
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
AFOM : Atouts Faiblesses Opportunités Menaces  
AMF : Association des Maires de France  
AMTA : Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne  
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat  
APVF : Association des Petites Villes de France  
BTP : Bâtiments Travaux Publics  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CC : Communauté de Communes  
CCCC : Communauté de Communes Cœur de Combrailles  
CG : Conseil Général  
CLD : Contrat Local de Développement  
CTAD : Contrat Territorial d'Agriculture Durable  
CTAP : Conférences Territoriales de l'Action Publique  
CTDD : Contrat Territorial de Développement Durable  
EHPAD : Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
ESA : Equipe de Soins et d'Accompagnement des Combrailles  
ESS : Economie Sociale et Solidaire  
LEPA : Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole  
LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire  
MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles  
OMC : Opération de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce  
OPAH : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat  
OTC : Office de Tourisme des Combrailles  
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée  
PDM : Plan de Développement Massif  
PIG : Programmes d'Intérêt Général  
PLH : Plan Local de l'Habitat  
PME-PMI : Petites et Moyennes Entreprises-Petites et Moyennes Industrie  
RAM : Relais d'Assistantes Maternelles  
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale  
SIVOM : Syndicat intercommunal à vocation multiple  
SMADC : Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles  
SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire  
SRDEII : Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation  
SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile des Combrailles  
URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales  
ZAE : Zone d'Activité Economique



# Table des figures

---

FIGURE 1 SITUATION DES COMBRAILLES (AUVERGNATE ET LIMOUSINE) SUR LA CARTE DU MASSIF CENTRAL	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FIGURE 2 : LOCALISATION DU PAYS DES COMBRAILLES A L'ECHELLE DE L'AUVERGNE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FIGURE 3 : LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DES COMBRAILLES	1
FIGURE 4 : FICHE SIGNALÉTIQUE	4
FIGURE 5 : TROIS ETAPES POUR SIMPLIFIER LE MILLEFEUILLE TERRITORIAL (JOSEPH)	1
FIGURE 6 : LES ETAPES DU PROJET DE TERRITOIRE	11
FIGURE 7 : PASSER D'UNE VISION PARTAGÉE A UNE VISION NEGOCIÉE	12
FIGURE 8 : PHOTO DU TRAVAIL EFFECTUÉ LORS D'UN CONSEIL MUNICIPAL	13
FIGURE 9 : MODE DE HIERARCHISATION DES PRIORITÉS	14
FIGURE 10 : COURBE D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA CCCC	15
FIGURE 11 : COURBES DE VARIATION DE LA POPULATION, DU SOLDE NATUREL ET DU SOLDE MIGRATOIRE DE LA CCCC	15
FIGURE 12 : REPRESENTATION DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DE LA POPULATION DE LA CCCC	15
FIGURE 13 : REPRESENTATION DE LA PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DE LA CCCC	16
FIGURE 14 : UN CERCLE VICIEUX A TRANSFORMER EN CERCLE VERTUEUX	181
FIGURE 15 : SCHEMATISATION DE L'ORGANISATION DU PLAN D'ACTION	202



# Table des matières

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>I. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE COMBRAILLES, ENTRE CONTINUITÉ ET BOULEVERSEMENTS</b> .....	<b>2</b>
1.1. UN CONTEXTE LOCAL STRUCTURE.....	2
1.1.1. <i>Le Pays des Combrailles, un territoire présentant une cohésion géographique et économique...</i>	2
1.1.2. <i>La Communauté de Communes Cœur de Combrailles, une structure opérationnelle au service de la population</i> .....	3
1.2. ...MAIS UN CONTEXTE NATIONAL EN PLEIN BOULEVERSEMENT .....	1
1.2.1. <i>Un « big-bang » territorial prévu pour les années à venir</i> .....	1
1.2.2. <i>Un contexte financier difficile en ces périodes de restriction budgétaire</i> .....	1
1.3. DANS CE CONTEXTE, QUEL AVENIR POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE COMBRAILLES ?.....	1
<b>II. UN PROJET DE TERRITOIRE A DEFINIR</b> .....	<b>10</b>
2.1. OBJECTIFS DE LA MISSION DE STAGE ET RÔLE DU STAGIAIRE.....	10
2.2. LA PROBLÉMATIQUE DE LA MISSION ET DE CE DOSSIER .....	10
2.3. LA MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR Y RÉPONDRE.....	11
2.3.1. <i>Une démarche qui se veut la plus participative possible</i> .....	11
2.3.2. <i>Un diagnostic prenant en compte tous les domaines de la vie locale</i> .....	12
2.3.3. <i>Un choix de la stratégie en perpétuelle évolution</i> .....	13
2.3.4. <i>Un programme d'action élaboré avec l'aide d'un large public</i> .....	14
<b>III. LES RESULTATS DE CETTE DEMARCHE</b> .....	<b>15</b>
3.1. LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE .....	15
3.1.1. <i>Des premiers constats et impressions récoltés...</i> .....	15
3.1.1.1. Un territoire central, mais tout de même éloigné des grandes villes .....	15
3.1.1.2. Une population vieillissante qui inquiète les habitants sur le devenir du territoire mais de nouveaux arrivants attirés par le cadre de vie .....	15
3.1.1.3. Des activités économiques typiques d'un milieu rural .....	1
3.1.1.5. Des habitants solidaires mais chauvins.....	18
3.1.2. <i>...à une première analyse plus détaillée</i> .....	18
3.1.3. <i>...jusqu'à l'imagination de scénarii futurs</i> .....	201
3.2. LA STRATÉGIE CHOISIE .....	201
3.3. ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION .....	202
<b>IV. DISCUSSION</b> .....	<b>377</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>388</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>399</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>411</b>





# Introduction

---

La Communauté de Communes Cœur de Combrailles est un petit territoire rural de 10 communes, située en Auvergne, dans le Puy de Dôme, et plus particulièrement dans le Pays des Combrailles. Son ancien projet de territoire, couvrant la période 2011-2013, arrivant à échéance, elle a souhaité faire appel à une stagiaire de VetAgro Sup pour réfléchir au futur projet de territoire 2014-2020.<sup>1</sup>

Un projet de territoire est un document dans lequel on retrouve les différentes orientations et les projets que souhaite mettre en œuvre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Il constitue le socle sur lequel s'appuieront les grandes politiques de développement de celui-ci et concerne tous les domaines de la vie des territoires : social, économique, culturel, environnemental, sanitaire, éducatif,... La nécessité de cette démarche est inscrite dans la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, dite loi Voynet du 25 juin 1999.

Mais la mise en place de ce projet est différente des fois précédentes. Celui-ci va en effet évoluer dans un contexte qui n'est pas des plus simples puisqu'une refonte de la carte intercommunale est prévue d'ici 2018. Il faut donc prévoir un projet de territoire qui débute avec le périmètre actuel des communautés de communes, mais qui sera probablement amené à évoluer. Quel sera le devenir de ce document une fois la nouvelle carte adoptée ? Comment prévoir des actions sur le long terme alors qu'on ne sait pas quel sera le futur périmètre ni dans quels délais ce périmètre interviendra ? La problématique de ce travail a donc été la suivante :

**Quel projet de territoire peut être adopté par la Communauté de Communes Cœur de Combrailles alors que le périmètre communautaire risque d'être amené à évoluer ?**

Dans un premier temps, il sera expliqué dans ce document le contexte dans lequel évolue la Communauté de Communes Cœur de Combrailles et l'avenir encore incertain qui se dessine pour elle. Dans un second temps, il sera présenté la manière qui a été choisie pour arriver à monter un projet de territoire qui soit le plus proche possible des attentes des habitants et qui prenne en compte l'hypothèse de l'évolution des périmètres communautaires. Seront ensuite exposés le diagnostic du territoire et la stratégie qui en a découlé. Enfin, quelques éléments du plan d'action seront présentés, permettant de percevoir la forme que prendra la programmation finale.

---

<sup>1</sup> La durée des projets de territoire dépendent souvent de la durée des Contrats Territoriaux de Développement Durable (contrats passés entre le département et les EPCI). Avant sur une période de 5 ans, ils sont passés à 3 ans pour le Puy de Dôme. 2014 étant une « année blanche », le prochain contrat sera passé pour la période 2015-2017. L'agent de développement de Cœur de Combrailles a cependant souhaité que la réflexion sur le projet de territoire se fasse de 2014 à 2020, permettant de prendre le temps pour mettre en œuvre les actions (3 années ne sont souvent pas suffisantes pour mettre en place du début à la fin certaines actions importantes) mais également d'harmoniser avec la durée du mandat électoral.



Figure 1 Situation des Combrailles (Auvergnate et Limousine) sur la carte du Massif Central  
Source : Wikipedia



Figure 2 : Localisation du Pays des Combrailles à l'échelle de l'Auvergne  
Source : SMADC

# I. La Communauté de Communes Cœur de Combrailles, entre continuité et bouleversements

---

## 1.1. Un contexte local structuré...

La mise en place d'un territoire de projet s'est effectuée très rapidement dans les Combrailles (annexe 1 : quelques définitions du « jargon territorial »). Le Pays des Combrailles (au sens de la loi Voynet) a été l'un des premiers à être créé dans le département du Puy de Dôme, en 2004. Il est représenté et géré par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) qui lui préexistait depuis 1985 (annexe 2 : le SMADC). Les Communautés de Communes se sont également constituées assez rapidement. En 2000, seulement 8 ans après la loi relative à l'administration territoriale de la République (6 février 1992) instaurant les Communautés de Communes, 7 d'entre elles, sur les 9 actuelles, étaient déjà formées. C'est dans l'une de ces Communautés de Communes que j'ai effectué mon stage de fin d'études.

### 1.1.1. Le Pays des Combrailles, un territoire présentant une cohésion géographique et économique

La Combraille (figure 1), à l'origine entité historique et culturelle monolithique, est devenue, au fil de l'histoire, les Combrailles, compte tenu de son chevauchement entre les départements de l'Allier, du Puy de Dôme et de la Creuse. Son nom provient du gaulois « comboro » signifiant « confluent », en allusion aux confluences de la Tardes, de la Voueize et du Cher.

Le « Pays des Combrailles » au sens de la loi Voynet est localisé quant à lui côté Puy de Dôme (figure 2). Constitué anciennement de 10 cantons, il n'en possède plus que 3 avec la nouvelle carte des cantons de 2014 (annexe 3 : Les cantons du Pays des Combrailles) : St Eloy les Mines, St Georges de Mons et St Ours les Roches. Il regroupe 9 communautés de Communes, soit 103 communes et 51184 habitants (figure 3 au dos).

Situé entre les monts d'Auvergne, la grande Limagne et le plateau de Millevaches, traversé par la vallée de la Sioule, il forme une vaste zone de collines et de gorges, parsemée de nombreux étangs et composée de landes, de bocages, de forêts et de prairies.

La principale activité économique du territoire est l'agriculture. Elle est essentiellement tournée vers l'élevage bovin (71 % des exploitants) : production de viande au nord (à 80% de race charolaise), production laitière au sud. Des produits de qualité y sont réalisés, reconnus au niveau national grâce au concours Herd Book Charolais de Saint Gervais d'Auvergne par exemple. L'agriculture a permis de façonner les paysages actuels des Combrailles en préservant bocages et prairies, loin de l'intensification opérée sur le reste du territoire (exploitations de 57ha en moyenne à l'heure actuelle). Cela s'explique d'une part par le relief mais aussi par l'histoire de ce Pays. En effet, pendant longtemps, les habitants des Combrailles ont eu une double activité : ils travaillaient une partie de

## Les communautés de communes des Combrailles en 2013



Sources : IGN ; SMADC  
Réalisation : NF - SIG - SMADC - Janvier 2013

Figure 3 : Les Communautés de Communes du Pays des Combrailles

leur temps à l'usine (les mines de St Eloy, l'entreprise Aubert et Duval aux Ancizes) et l'autre partie à la ferme familiale, ce qui explique que les exploitations agricoles soient longtemps restées petites.

L'industrie s'est ainsi également développée dans les Combrailles. Elle est concentrée sur 2 bassins d'emplois principaux : Les Ancizes-Saint-Georges-de-Mons, avec les aciéries Aubert et Duval (1400 emplois) et Diétal (luminaires, 200 emplois), et Saint-Éloy-les-Mines avec l'entreprise Rockwool (production de laine de roche, 500 emplois). En parallèle de ces deux pôles industriels, l'arrivée de l'A89 et la jonction avec l'A71 (figure 2) ont fait émerger récemment un 3<sup>ème</sup> pôle économique dans les Combrailles : le Parc de l'Aize, proche de Combronde. Il accueille notamment des industries liées à la filière bois telles que l'usine EO2 (production de granulés bois) et l'entreprise BCA (Bois Collés d'Auvergne). Elles permettent l'exploitation des 64 000 ha de parcelles forestières présentes sur les Combrailles, soit environ 30% du territoire.

Parallèlement aux grandes entreprises, de multiples PME-PMI sont réparties sur les Combrailles, complétées par un tissu d'entreprises artisanales dense (plus de 1 000 entreprises artisanales).

De par sa géographie particulière et son cadre de vie verdoyant, ce Pays est également apprécié par les touristes, à la recherche d'activités de pleine nature telle que la randonnée par exemple.

### **1.1.2. La Communauté de Communes Cœur de Combrailles, une structure opérationnelle au service de la population**

La Communauté de Communes Cœur de Combrailles (figure 4 au dos) est l'une des Communautés de Communes constituant le Pays des Combrailles. Elle a été créée en 2000 et reprend le périmètre de l'ancien SIVOM du Pays de Saint Gervais d'Auvergne, qui avait été fondé en 1973. C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle comprenait au départ 11 communes, mais la commune de Châteauneuf les Bains a souhaité rejoindre Manzat Communauté en 2013. Elle est donc constituée actuellement de 10 communes d'une superficie totale de 261,44 km<sup>2</sup> (figure 3, représentée en bleu foncé). Elle possède 4153 habitants (données 2011) soit une densité de 16 habitants/km<sup>2</sup>.

Ce territoire se situe à environ 1h de Clermont Ferrand, de Riom et de Montluçon. La commune la plus peuplée est St Gervais d'Auvergne, bourg centre de Cœur de Combrailles. C'est à cet endroit que se situe le siège de la Communauté de Communes, dans la Halle Cœur de Combrailles. Cette Halle, créée en 2002, a été construite à l'origine pour accueillir des manifestations agricoles d'envergure tel que le Concours Herd Book Charolais (3000 m<sup>2</sup> d'espace couvert, un ring de présentation). Depuis, elle accueille également le « Bal de l'Europe », ou encore la Foire Biologique. Il a été décidé d'y installer aussi les locaux de la Communauté de Communes. 6 des agents de cette EPCI y travaillent et y accueillent les habitants pour répondre à leurs attentes, du simple renseignement au montage de projet. Au total, ce sont 70 personnes qui travaillent au sein de la Communauté de Communes : aides à domicile, personnels de l'EHPAD et personnels d'entretien s'y ajoutent pour permettre d'assurer les services proposés par la Communauté de Communes Cœur de Combrailles. (annexe 4 : Organigramme de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles). Par choix, il n'y a pas de directeur dans cette EPCI, le président de la Communauté de Communes joue le rôle de celui-ci (il y a tout de même une directrice qui gère la trentaine d'employés du foyer logement et de l'EHPAD).

## FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE COMBRAILLES

**NOM DE L'ORGANISME :** Communauté de Communes Cœur de Combrailles

**ADRESSE :** Rue de l'Égalité 63390 St Gervais d'Auvergne

**TELEPHONE :** +33 (0)4 73 85 84 58

**EMAIL :** developpement.coeur-de-combrailles@orange.fr

**SITE INTERNET :** <http://www.coeurdecombrailles.fr>

**STATUT JURIDIQUE :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

**REGIME FISCAL :** Fiscalité propre

**CODE SIREN :** 246 300 917

**SIEGE :** St Gervais d'Auvergne

**DATE DE CREATION :** Janvier 2000

**PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :** Bernard Favier

**POPULATION :** 4 153 hab. (2010)

**SUPERFICIE :** 260 km<sup>2</sup>

**DENSITE :** 16 hab/km<sup>2</sup>

**COMMUNES :** 10 (Ayat-sur-Sioule, Biollet, Charensat, Espinasse, Gouttières, Sauret-Besserve, Ste-Christine, St-Gervais-d'Auvergne, St-Julien-la-Geneste et St-Priest-des-Champs)

### **COMPETENCES :**

- ▶ Aménagement de l'espace
- ▶ Actions de développement économique
- ▶ Politique du logement et du cadre de vie
- ▶ Création, aménagement et entretien de la voirie
- ▶ Action sociale d'intérêt communautaire
- ▶ Culture, sport, loisirs et politique associative

**NOMBRE D'EMPLOYES :** 72

Figure 4 : Fiche signalétique

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil Communautaire, constitué d'élus des différentes Communes de l'EPCI. Le nombre de conseillers par commune est lié à la taille de la population de celle-ci. Ainsi, St Gervais possède 6 représentants, alors que Sauret-Besserve, la plus petite commune, en possède 2. Le bureau communautaire est quant à lui constitué du président, des 4 vices présidents et de l'ensemble des maires des communes de la Communauté de Communes (annexe 4 : Organigramme de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles)

A la Communauté de Communes Cœur de Combrailles, les services proposés à la population sont les suivants :

- Un service d'aide à domicile et de portage de repas qui intervient auprès de 180 bénéficiaires.
- Un foyer logement et un EHPAD qui proposent respectivement 14 et 37 places.
- Un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) qui accueille les assistantes et les enfants 2 fois par semaine.
- Prochainement, une micro-crèche qui pourra accueillir 10 enfants de 0 à 6 ans.
- Un local ados accueillant les jeunes de 12 à 18 ans les mercredis et lors des vacances scolaires.
- Un espace multimédia proposant un accès internet, des cours de soutien, l'utilisation de matériels informatiques et de duplication.
- Le prêt de matériel d'animation (stands, barrière, podium, tente, sonorisation,...) pour les communes et associations du territoire.
- Un accompagnement et des conseils pour les porteurs de projet souhaitant s'installer sur le territoire.
- Un soutien à la réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre du programme « Habiter mieux », en partenariat avec le Conseil Général et l'ANAH.
- Une aide et un accompagnement lors de la transmission du foncier agricole pour les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation et pour les candidats souhaitant s'installer ou se diversifier, grâce au réseau agricole Combrailles-Artense.
- Un entretien de la voirie d'intérêt intercommunal (correspondant à la voirie valorisant les sites de la Résistance, soit 2 km de voirie par commune), un entretien de la signalisation intercommunale pour les bâtiments intercommunaux, hameaux, sites de pêche, circuits thématiques (sites de la Résistance, sources salées) et la signalisation sécuritaire des sorties de chemins communaux sur les routes départementales.

Vous trouverez le détail des compétences de la Communauté de Communes et le budget prévisionnel 2014 en annexe. (Annexe 5 et 6)

Les derniers projets importants que la Communauté de Communes a souhaité réaliser sont la création d'une micro-crèche et la construction d'un bâtiment visant à accueillir le chantier d'insertion de la blanchisserie « La Bujade », déjà présent sur le territoire. Ces 2 bâtiments devraient être opérationnels en novembre.



# Trois étapes pour simplifier le millefeuille territorial

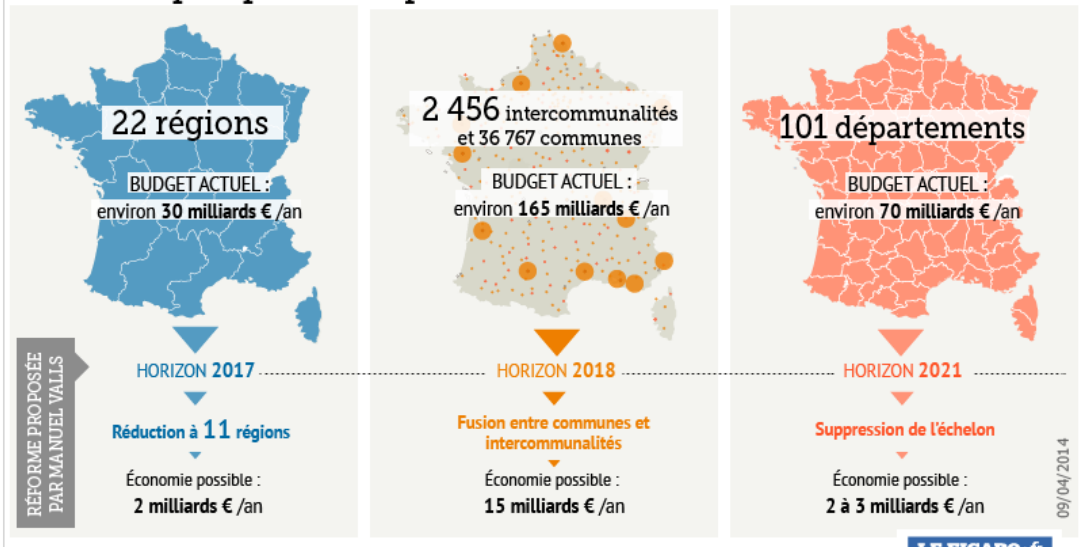


Figure 5 : Trois étapes pour simplifier le millefeuille territorial (Joseph)

## 1.2. ...mais un contexte national en plein bouleversement

### 1.2.1. Un « big-bang » territorial prévu pour les années à venir

L'Acte III de la décentralisation est annoncé comme le grand changement du nouveau gouvernement de François Hollande, un texte qui provoque de grands débats depuis le mois d'avril.

La réforme de l'organisation des collectivités territoriales s'appuie sur quatre axes principaux (AMF 2014b):

- La diminution de moitié du nombre de régions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- L'affirmation du rôle prééminent des régions en matière de planification et d'organisation des compétences dans les domaines du développement économique (SRDEII), du tourisme, de l'aménagement et du développement durable du territoire (SRADDT)
- La réduction progressive des compétences des départements par des transferts aux régions et aux métropoles, dans le but de supprimer définitivement l'échelon départemental à l'horizon 2020.<sup>2</sup>
- La mise en place d'une nouvelle carte des intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Cela doit avoir pour but de simplifier le « millefeuille territorial », de clarifier le « qui fait quoi » et de permettre à l'Etat de faire des économies pour pouvoir réduire le déficit public. La figure 5 montre de manière imagée la situation actuelle et celle qu'elle devrait être après la réforme.

Le **premier volet** de cette réforme a déjà été validé par le Conseil constitutionnel le 23 janvier 2014 avec **la loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles** (loi MAPTAM). Elle prévoit notamment :

- la création de conférences territoriales de l'action publique (CTAP) qui devrait permettre une clarification de l'exercice des compétences au niveau local.
- la création de 14 métropoles
- la confirmation de la notion de collectivités chefs de file. Le bloc local (communes et EPCI) se voit attribuer les « chefs de filats » suivants : mobilité durable, organisation des services publics de proximité, aménagement de l'espace et développement local. Les compétences obligatoires des métropoles correspondent quant à elles, aux compétences des communautés urbaines élargies à de nouveaux domaines. Pour les Communautés de Communes, une compétence nouvelle obligatoire est créée applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : « la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». En ce qui concerne les compétences optionnelles, les Communautés de communes devront désormais en choisir trois sur les sept possibles au lieu d'une sur six comme auparavant. (APVF 2014)
- le changement concernant la définition de l'intérêt communautaire : elle s'effectue désormais à la majorité des deux tiers des membres du conseil communautaire. (Bouley *et al.* 2014)

---

<sup>2</sup> En début d'année 2014, le gouvernement avait annoncé la suppression des conseils généraux en 2020. Ces dernières semaines, il envisage cependant leur maintien au sein des zones les plus rurales mais dans une version simplifiée par rapport à ce qui existe aujourd'hui. (Vincendon 2014)



Le 2<sup>ème</sup> volet de cette réforme de la décentralisation est encore en cours de discussion à l'heure actuelle mais avance au fil des mois, malgré de nombreuses contestations de la part des associations d'élus et des groupes politiques. Deux projets de loi ont été proposés dernièrement et adoptés le 18 juin par le conseil des ministres :

- un **projet de loi « relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral »** : Les élections des conseillers régionaux et départementaux sont ainsi reportées en décembre 2015. Le 4 juillet 2014, le Sénat adopte en 1<sup>ère</sup> lecture ce projet de loi, mais après en avoir supprimé de nombreuses dispositions, notamment l'article 1 relative à la carte des régions. L'assemblée nationale a quant à elle démarré ses travaux en commission le 8 juillet, en se référant donc au projet de loi déposé par le gouvernement pour toutes ces dispositions. Le 18 juillet, elle a achevé son examen et s'est décidée pour une carte à 13 régions, contre 14 prévues dans le projet de loi initial. (Pays d'Alençon n.d.)
- Un second **projet de loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République »** : il aborde le renforcement du rôle des régions, l'élargissement des intercommunalités, la suppression de la clause générale de compétence des départements et régions, la suppression des conseils départementaux. Le Premier ministre a annoncé que « ce texte serait discuté à l'automne pour être adopté avant la fin de l'année ».

Le bloc intercommunal est largement concerné par ce second projet de loi de décentralisation<sup>3</sup>. C'est un échelon qui coûte cher à l'Etat, notamment à cause du nombre important d'intercommunalités. « Affichant un objectif de « *rationalisation* », le texte de loi prévoit ainsi d'augmenter la taille minimale des EPCI à fiscalité propre à 20 000 habitants, contre 5 000 actuellement, et prévoit la réduction des syndicats de communes et syndicats mixtes. Cela pourra permettre d'économiser au moins 10% du budget annuel » selon l'Association des Maires de France (AMF 2014a). Dans le même temps, le gouvernement souhaite que ce remaniement soit l'occasion de mettre en phase les bassins de vie et les intercommunalités (Forray 2014), permettant ainsi une cohérence entre les différents périmètres.

La nouvelle carte intercommunale devra être présentée le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) devant être arrêtés au plus tard le 31 décembre 2015, pour une mise en œuvre d'ici le 31 décembre 2016 (AMF 2014a).

Ces fusions ou changements de périmètre possibles ne rassurent pas les élus locaux. Ils ont tendance actuellement à freiner les projets, ne sachant pas exactement à l'avenir ce que deviendront leurs Communautés de Communes. Cette situation influence donc directement la mise en place du projet de territoire étudié ici et ce contexte ne doit ainsi pas être minimisé.

---

<sup>3</sup> Il avait déjà été fortement impacté avec la loi du 16 décembre 2010, portant la première réforme de la carte territoriale. Cette loi a en effet incité les communes à se regrouper en intercommunalité, permettant ainsi à l'ensemble du territoire d'être couvert par des structures intercommunales à partir de juin 2013.



### 1.2.2. Un contexte financier difficile en ces périodes de restriction budgétaire

Les économies « d'échelle territoriale » ne sont pas les seules économies proposées par le gouvernement. Des réductions concernant les ressources financières des Communautés de

communes sont également établies pour accompagner cet effort collectif de réduction du déficit public.

Selon Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, dans un discours du 12 février 2013, « l'outil de pilotage le plus direct et le plus efficace de l'Etat pour encadrer la dépense locale est la baisse des dotations » (Chauveau & Schaeffer 2014). Ainsi, après le gel des dotations de l'Etat de 2011 à 2013, le gouvernement annonçait, dans le Pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013, la réduction des dotations de l'Etat de 1,5 milliards d'euros en 2014 et de 1,5 milliards d'euros supplémentaires en 2015 (voir même de 3 milliards d'euros pour 2015 selon les sources). Ceci n'a pas réjoui les représentants des collectivités. Pour exemple, « l'AMF alerte sur le fait qu'une telle baisse ne pourra être absorbée en l'espace de quatre années sans une remise en cause profonde de l'action publique locale. Les premières prévisions anticipent pour 2014 un recul très marqué de l'épargne brute des collectivités et de l'investissement local (...). Cette perte aura non seulement des conséquences sur les services à rendre aux habitants, mais aussi sur l'investissement public local ». (Galin & Oberle 2014)

L'autre piste avancée pour réduire les dépenses de l'Etat serait de réformer le mode de distribution de ces dotations aujourd'hui fixées notamment en fonction du nombre d'habitants. Les deux ex-ministres du Budget, Martin Malvy et Alain Lambert ont ainsi rendu en avril dernier leur rapport commandé par François Hollande en 2013. Ce rapport « recommande d'instaurer un système de bonus-malus pour les principales collectivités en fonction du sérieux de leur gestion financière » (Anon. 2014) mais également en fonction de leur effort de mutualisation ou de leur décision de rapprochement avec d'autres collectivités. Il propose de mettre en place un pacte volontaire individualisé qui garantirait à chaque signataire (la signature du pacte est libre mais en cas de refus de signature, la collectivité serait soumise à une plus forte minoration des concours de l'Etat) « une dotation de base en cohérence avec la diminution des concours de l'Etat » puis s'y ajouteraient « une majoration, liée au respect d'engagements contractuels, ainsi qu'une réduction ou une majoration en fonction des charges allégées ou imposées du fait des décisions de l'Etat » (Anon. 2014). Là encore, les représentants des collectivités ne voient pas d'un bon œil ce bonus-malus et souhaitent négocier avec l'Etat. Affaire à suivre ....<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> On peut rappeler ici que les collectivités territoriales avaient déjà subi récemment une modification du versement de l'imposition sur les entreprises. En effet, la réforme de la fiscalité locale instaurée par la loi du 16 décembre 2010 a conduit à la suppression de la taxe professionnelle. Cette taxe a été remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) et d'autres taxes sur les entreprises de réseaux ou sur les surfaces commerciales. Mais, le produit des nouvelles taxes sur les entreprises a été considéré par les collectivités comme loin de compenser celui de l'ancienne Taxe Professionnelle (TP). Pour compenser, un fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales (FNGIR) a été mis en place.



Les collectivités s'inquiètent de plus en plus de la raréfaction croissante des crédits publics et craignent que leurs projets ne soient reportés à cause d'un manque de financement. De nombreux élus se posent la question de l'ambition que doivent avoir leurs actions si elles ne peuvent pas être assumées financièrement par la suite. Cela pose donc question pour la mise en place du projet de territoire.

### **1.3. Dans ce contexte, quel avenir pour la Communauté de Communes Cœur de Combrailles ?**

La Communauté de Communes Cœur de Combrailles ne fait pas exception à la règle. Elle subit elle aussi des baisses de dotations et va devoir fusionner avec ses voisins pour atteindre le seuil des 20 000 habitants (l'Etat avait évoqué au mois d'avril une dérogation possible pour les zones de montagne, pour lesquelles le seuil ne serait que de 10 000 habitants, mais cette information n'est pas confirmée pour l'instant) (Genevard 2014).

Des réflexions entre élus ont déjà eu lieu depuis l'annonce de l'Etat sur cette nouvelle réforme de la carte territoriale. Certaines hypothèses ont été envisagées sur le périmètre de la future intercommunalité que souhaiteraient les élus :

- 1 intercommunalité de la taille du Pays, qui regrouperait donc 51 000 habitants.
- 2 intercommunalités, une au Nord (nouveaux cantons de St Eloy et de St Georges de Mons, 34 146 hab) et une au Sud (nouveau canton de St Ours, 17 038 hab)
- 3 intercommunalités correspondant aux 3 cantons nouvellement déterminés, soit plus de 16 000 habitants pour les 3 différents territoires, mais moins de 20 000 habitants. Pour Cœur de Combrailles, cela reviendrait à fusionner avec la Communauté de Communes de Pionsat, St Eloy Communauté et la moitié de la Communauté de Communes de Menat. (annexe 3 : Carte des cantons du Pays des Combrailles)
- Des fusions moins importantes ont été abordées pour lesquelles le seuil des 10 000 habitants serait difficilement atteint.

A Cœur de Combrailles, certains élus locaux ne sont pas rassurés quant à l'avenir de l'intercommunalité et surtout de celui de leurs petites communes. Comment avancer lorsque l'avenir est à ce point incertain ?

Ils ont cependant tenu à réfléchir au projet de territoire. Il était important pour eux de déterminer les attentes qu'avaient les habitants vis-à-vis de la Communauté de Communes et de voir quelles actions ils souhaitaient que l'intercommunalité mette en œuvre à l'avenir. Cela peut, en plus de cela, aider à y voir plus clair dans la réflexion sur la future carte intercommunale : se demander quel projet on souhaite mener pour savoir qui pourra nous accompagner sur cette route peut être une stratégie de réflexion.

De plus, le projet de territoire peut servir de « faire part de mariage ». Il peut permettre de se rendre compte sur quels points la Communauté de Communes est efficace, sur lesquels elle l'est moins, sur quels points elle souhaite s'améliorer pour répondre aux besoins de la population ... Ainsi, lors de la discussion avec les intercommunalités voisines, on pourra voir plus facilement avec qui il est plus





judicieux de s'associer : des objectifs voisins, des projets qui se ressemblent, des compétences complémentaires, ...

Dans tous les cas, prendre en compte ce contexte particulier est indispensable pour la suite. Cela permet de ne pas se tromper lors de l'élaboration du projet de territoire. Savoir si l'on fait ou l'on ne fait pas, si l'on fait maintenant ou plus tard : les décisions ne peuvent pas être prises sans tenir compte du futur changement territorial.



## II. Un projet de territoire à définir

---

### 2.1. Objectifs de la mission de stage et rôle du stagiaire

Un projet de territoire est un projet de développement et d'aménagement fondé sur une réflexion stratégique, instaurée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, dite loi Voynet du 25 juin 1999. Il permet de réfléchir aux actions que la Communauté de Communes souhaite entreprendre à l'avenir sur son territoire.

« Cœur de Combrailles » arrive à échéance de son ancien projet de territoire, prévu sur la période 2011-2013. Elle a donc souhaité se questionner sur le suivant et a, pour cela, fait appel à un stagiaire. Les objectifs sont d'actualiser le diagnostic et de préparer le projet de territoire avec une vision globale et neutre.

L'actualisation du diagnostic doit servir à connaître les besoins de la population pour pouvoir ensuite préparer un projet de territoire qui ne soit pas en dehors des réalités. Le programme d'action qui en découlera devra prendre en compte les problématiques locales et les compétences de la Communauté de Communes. Il doit être réfléchi en prenant en considération les évolutions possibles de l'intercommunalité, évoquées dans la première partie, ainsi que les contraintes financières de la Communauté de Communes (baisse des dotations, gros investissements l'année précédente pour la construction de bâtiments). Ce projet de territoire devra également se soucier de rentrer dans le cadre des contrats départementaux et régionaux (prévus sur 2015-2018), d'en suivre les lignes directrices pour permettre aux actions d'être financées correctement.

La Communauté de Communes a souhaité réfléchir à ce projet en associant au maximum les habitants, dans une démarche qui se veut la plus participative possible. Elle a pour cela fait le choix, en début de mandat, de créer des commissions réunissant élus et habitants de chaque commune (1 élu + 1 habitant par commune).

Ainsi, ma mission a consisté à amorcer la réflexion, animer les commissions, récolter les informations auprès des acteurs du territoire, répertorier les idées d'actions et enfin mettre tout à plat pour proposer une programmation opérationnelle et en corrélation avec les besoins du territoire. Ce document sera ainsi une base de travail pour les élus qui pourront par la suite choisir les actions qu'ils souhaitent mener ou non. Il leur donnera des indications sur la réalisation possible de ces actions, l'échelle pertinente de mise en place, les partenariats intéressants ou encore sur les expériences similaires.

### 2.2. La problématique de la mission et de ce dossier

Comme indiqué dans la première partie, l'élaboration du projet de territoire est complexifiée avec les évolutions intercommunales prévues. Ne sachant pas réellement quels pourront être le périmètre retenu, la date d'application de celui-ci et les procédures de mise en place des projets sur cette grande Communauté de Communes, il est difficile de mettre en œuvre un plan d'action finalisé. Il n'est cependant pas envisageable de ne pas prendre en compte la fusion. Ce projet a donc pour but

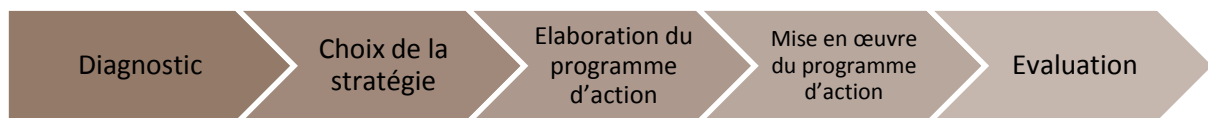


Figure 6 : Les étapes du projet de territoire  
Selon différentes sources (Projet PILOTE n.d.)(Lardon & Piveteau 2005)(Deffobis n.d.)

de répertorier les actions souhaitées par les élus et les habitants et de réfléchir à l'échelle pertinente à laquelle celles-ci peuvent être menées.

Ainsi, la problématique de ce dossier est la suivante :

**Quel projet de territoire peut être adopté par la Communauté de Communes Cœur de Combrailles alors que le périmètre communautaire est amené à évoluer ?**

La réflexion concernant cette problématique a permis de formuler un certain nombre d'hypothèses de travail, qui seront confirmées, invalidées ou encore nuancées à la fin de ce rapport :

- Même si la carte intercommunale doit évoluer, il est utile d'élaborer dès aujourd'hui un projet de territoire en raisonnant avec le périmètre actuel.
- Même si la taille finale de l'EPCI n'est pas connue pour le moment, il est tout de même possible de prendre en compte l'élargissement du périmètre dans la réflexion.
- Le projet de territoire qui sera déterminé peut tout de même servir une fois les nouveaux périmètres instaurés.
- La démarche participative mérite d'être privilégiée, même dans un contexte d'incertitudes et de réductions budgétaires majeures.

## **2.3. La méthodologie mise en œuvre pour y répondre**

Le projet de territoire est constitué de 5 étapes, représentées dans le schéma ci-contre (figure 6).

Mon stage concernait la mise en place des 3 premières étapes de ce projet. La mise en œuvre du programme d'action se fera à la suite et l'évaluation conclura le projet de territoire, permettant de faire un bilan et de reformuler des ambitions pour le lancement d'un nouveau cycle. Il faut noter cependant que des changements dans le déroulé de ce projet interviendront avec la modification de la carte intercommunale.

### **2.3.1. Une démarche qui se veut la plus participative possible**

Depuis déjà quelques années, la démarche de projet de territoire fait référence à une dynamique collective conduite par des acteurs du territoire. L'intérêt de cette dynamique collective est d'une part de pouvoir mobiliser les acteurs autour d'un projet fédérateur qui donne sens à leurs actions, et d'autre part d'être à l'écoute des projets qui se dessinent sur le territoire, afin de leur faire une place et d'être en mesure de leur proposer un accompagnement adapté.

Cette dynamique collective était importante pour le Président de la Communauté de Communes, Bernard Favier, qui tenait à ce que l'avis de la population soit pris en compte au maximum. Et il n'était pas envisageable pour moi de ne pas m'appuyer sur les connaissances et les ressentis des habitants, n'étant pas, moi-même, originaire de ce territoire. Durant les différentes étapes, un effort particulier a donc été accordé à la démarche participative.



**Figure 7 : Passer d'une vision partagée à une vision négociée**  
Source : Comment élaborer son projet de territoire ?, Rendez vous de l'ADCF et de la BPCE  
(Maisonneuve & Richen 2014)

### 2.3.2. Un diagnostic prenant en compte tous les domaines de la vie locale

Les 3 premières étapes du projet de territoire peuvent être vues comme un entonnoir (figure 7) visant à réduire au cours du temps le nombre d'idées pour arriver à des choix priorisés. Ainsi, le diagnostic part du global, passant par une approche large, puis les étapes suivantes servent à recentrer, prioriser et spécifier le projet de territoire.

Le diagnostic vise à « lire le territoire, à en acquérir une vision d'ensemble » (Deffobis n.d.). Il inventorie ce qu'il faudrait pouvoir faire et ce qu'il est envisageable de faire, mais il ne tranche pas (Chanard n.d.).

Dans un premier temps, il est intéressant de faire un inventaire des études et des enquêtes qui ont été produites auparavant au sujet du territoire concerné. Nathalie Marty, ma maitre de stage, a pu me fournir tous les documents nécessaires à cette première prise en main : anciens projets de territoire, études menées par la Communauté de communes, par le SMADC, documents du département, de la région, informations sur le territoire, les acteurs, les associations,...

La deuxième phase de travail s'est déroulée sur le terrain et consistait à faire un état des lieux du territoire. Il s'appuie sur des dires d'acteurs récoltés de 3 manières différentes.

#### **Enquête auprès des acteurs du territoire :**

A l'aide des conseils des élus, de ma maitre de stage et de mes recherches sur internet, j'ai pu dresser une liste non exhaustive des principaux acteurs du territoire, validée par la suite par la maitre de stage et le Président de la Communauté de Communes. Après avoir mis en place un questionnaire type (annexe 7 : Questionnaire Acteurs), je suis allée rencontrer ces personnes pour mieux connaître leurs activités et leurs rôles, recueillir leurs avis sur la Communauté de Communes et leurs idées d'actions possibles. J'ai ainsi rencontré **62 acteurs, publics et privés**, qui ont bien voulu répondre à mes questions.

Je suis également allée rencontrer les directeurs, agents de développement ou présidents des Communauté de Communes voisines pour savoir quelles étaient leurs propres réflexions sur leur projet de territoire, connaître leur avis sur l'évolution de la carte intercommunale et voir quelles actions étaient déjà mises en place sur leur territoire.

#### **Intervention lors des conseils municipaux :**

En ce début de mandat, le Président de la Communauté de Communes tenait à ce que les élus soient engagés dans cette démarche. Je suis donc allée dans chaque conseil municipal pour présenter rapidement la communauté de Communes puis questionner les élus sur leur vision du territoire. Pour cela, au lieu de faire un questionnaire qui aurait pris beaucoup de temps et où la totalité des personnes présentes n'aurait peut-être pas été en mesure de prendre la parole en public, j'ai utilisé la méthode des post-it pour animer la réunion. J'ai demandé à chaque élu d'écrire sur des post-it quelques mots résumant les réponses à mes différentes questions, puis d'aller les coller sur un





paperboard en organisant leur placement selon les thématiques. Cela permettait de voir rapidement quels thèmes ressortaient souvent par rapport à d'autres.

5 questions étaient posées :

- Comment définiriez-vous le territoire, son identité ?
- Quels sont les points forts du territoire ?
- Quels sont les points à améliorer, les besoins et les enjeux du territoire ?
- Avez-vous des idées, des solutions pour améliorer ces points ? Voyez-vous des projets ou des innovations possibles pour le futur ?
- Comment voyez-vous le territoire dans 10 ans ? : Si on ne fait rien ? Et dans l'idéal ?

A chaque question, un temps était accordé à la réflexion et au débat en cas de désaccord sur certains points. Cela a permis de récolter l'avis de **120 personnes supplémentaires**.

La figure 8 montre le résultat de l'un des conseils municipaux.

#### **Envoi d'un questionnaire dans tous les foyers :**

Mr Favier, Président de la Communauté de Communes, souhaitait, depuis quelque temps, savoir si les habitants du territoire connaissaient bien la Communauté de Communes, son rôle et ses actions. Un questionnaire a été préparé (annexe 8 : Questionnaire Habitant) dans le but de récolter ces informations mais également de pouvoir continuer la collecte de renseignements pour le projet de territoire. Il a été envoyé avec le bulletin communautaire dans tous les foyers de la Communauté de Communes. Les personnes pouvaient également répondre en ligne. Un article est paru dans divers journaux (la Montagne, Le Paysan, L'Auvergne Agricole et le Semeur) pour informer les habitants et inciter les personnes à répondre à ce questionnaire. Mais seulement **28 questionnaires** ont été retournés.

Ces 3 procédés ont permis un état des lieux assez complet. Il rassemble les avis de 210 personnes et ainsi identifie les besoins et les attentes prioritaires de la population. Il a également permis de commencer à répertorier quelques actions possibles pour le programme d'action. Une fois l'analyse de ces entretiens faite, le diagnostic a été présenté aux élus, puis à la population lors d'une restitution publique (le 7 juillet 2014).

### **2.3.3. Un choix de la stratégie en perpétuelle évolution**

A l'issue du diagnostic, un certain nombre d'orientations apparaissent. Ces orientations ont été hiérarchisées pour rendre la stratégie plus lisible. Une première proposition a été présentée aux élus à la suite de l'exposé du diagnostic. Elle présentait les futurs grands axes possibles du projet de territoire, avec une formulation reflétant les problématiques recensées lors du diagnostic. Des idées d'actions possibles étaient référencées dans chaque axe. Il était demandé aux élus de réagir sur l'organisation proposée et sur la formulation des axes. Certaines modifications ont été opérées dès ce moment. Suite aux groupes de travail organisés lors de l'étape suivante, l'agencement et la formulation des axes ont été de nouveau modifiées mais toujours en respectant ce qui avait été dit lors de la réunion collective des élus.

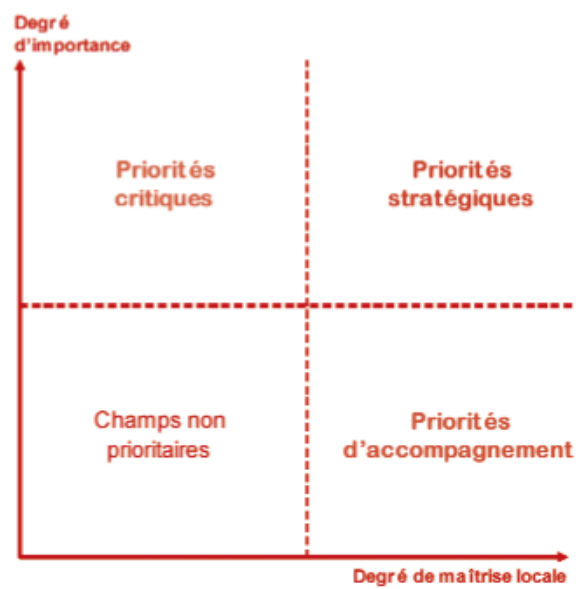


Figure 9 : Mode de hiérarchisation des priorités  
Source : (Projet PILOTE n.d.)

### 2.3.4. Un programme d'action élaboré avec l'aide d'un large public

L'élaboration du plan d'action permet de définir les actions à conduire et de préciser comment les conduire (maîtrise d'œuvre, financement, partenaires,...) pour atteindre les objectifs de la stratégie de développement. Elle donne lieu à la rédaction de fiches actions ayant pour but de bien cerner les différents objectifs visés, de décrire l'action en indiquant la marche à suivre, les moyens nécessaires pour y parvenir, le calendrier de mise en place des sous-actions, les partenaires à contacter notamment pour la recherche de subventions. (Policante 2011)

Pour réfléchir à ce programme d'action, la sollicitation des élus et des habitants a été, à cette étape aussi, très importante. Des groupes de travail ont été organisés, durant les mois de juillet et août, pour discuter plus précisément de chaque thème et trouver des actions qui pourraient être possibles sur le territoire de la Communauté de Communes. Les groupes ont été déterminés en utilisant les listes des commissions communautaires déjà prédéfinies lors du début de mandat. Des personnes pouvaient s'ajouter à cette liste selon leur bon vouloir et j'ai moi-même invité quelques personnes rencontrées lors du diagnostic qui me paraissaient intéressantes pour le débat. Cette réunion permettait en même temps de présenter aux personnes de la commission le rôle de la Communauté de Communes et les actions qu'elle avait déjà effectuées. C'était une bonne introduction au travail qu'elles auront à faire tout au long du mandat. Et cela permettait de les impliquer dans la démarche de projet de territoire et de leur permettre de se sentir utiles dès le début. Le diagnostic leur était également présenté puis les axes concernant le thème. Une discussion s'engageait ensuite dans le but de trouver des actions pertinentes. La difficulté ici était de faire comprendre que la mise en place de certaines actions proposées ne relevaient pas des compétences de la Communauté de communes. Une deuxième difficulté dépendait de l'ambition que chacun souhaitait pour les projets de la Communauté de Communes : les habitants étaient parfois très ambitieux, alors que certains élus s'inquiétaient de la manière de financer et de réaliser les opérations. Mon rôle a été de mettre toutes les réflexions à plat, de faire la part des choses pour proposer un plan d'action correspondant aux attentes des habitants tout en restant réaliste. Il a tout de même été choisi de proposer quelques actions plus « ambitieuses » qui pourraient être réalisées une fois la fusion des territoires opérée.

Les actions de ce plan vont ensuite être présentées aux élus pour être validées, sélectionnées et hiérarchisées. La figure 9 montre le mode de hiérarchisation qui va être utilisé permettant de prioriser facilement les actions mises en évidence. Il s'agit de les classer par degré d'importance et par degré de maîtrise locale (A-t-on la compétence ? A-t-on les moyens humains et financiers pour arriver à la mettre en œuvre ?). L'exercice sera fait 2 fois : une première fois en prenant en compte le périmètre actuel, et une deuxième fois en prenant en considération l'éventualité d'une Communauté de Communes plus grande et avec plus de moyens. Pour chaque action, une fiche action détaillée sera rédigée (annexe 9 : Trame de la fiche action).

L'annexe 10 présente le chronogramme détaillé de cette méthode.

Dans ce projet, mon rôle était de transcrire les attentes, rechercher et proposer des actions correspondantes. Les élus ont eu un rôle de validation. Et la maître de stage a eu un rôle d'appui à la méthode et de conseil.

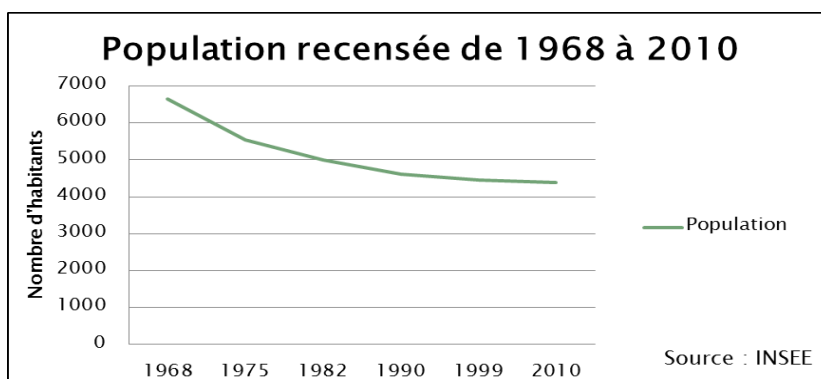


Figure 10 : Courbe d'évolution de la population de la CCCC

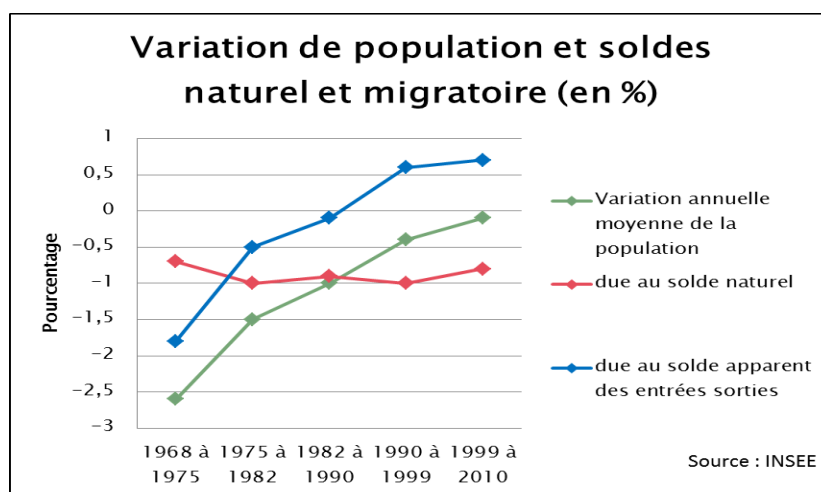


Figure 11 : Courbes de variation de la population, du solde naturel et du solde migratoire de la CCCC

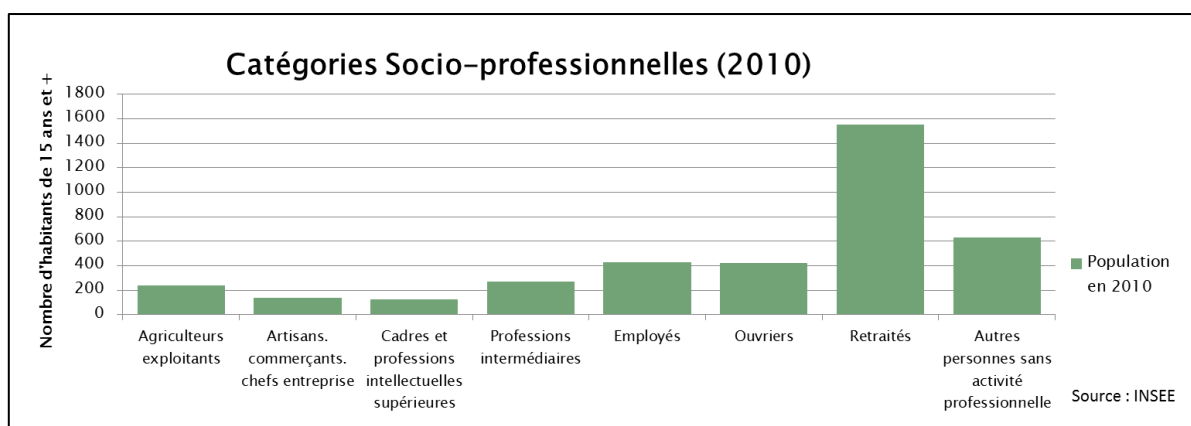


Figure 12 : Représentation des catégories socioprofessionnelles de la population de la CCCC

# III. Les résultats de cette démarche

---

Cette partie expose les résultats obtenus en mettant en œuvre la méthodologie présentée dans le chapitre précédent. Elle présente le diagnostic de territoire, obtenu grâce au travail sur le terrain, puis la stratégie qui en a découlé et enfin les principaux éléments du programme d'action.

## 3.1. Le diagnostic de territoire

Les différents entretiens menés tout au long de ce stage ont permis de faire un état des lieux du territoire dont voici les principaux constats. Les citations d'acteurs interrogés figurent entre guillemets et de couleur brune.

### 3.1.1. Des premiers constats et impressions récoltées...

#### 3.1.1.1. Un territoire central, mais tout de même éloigné des grandes villes

La Communauté de Communes Cœur de Combrailles porte bien son nom. En effet, les « Combrailles » sont connues et reconnues par les habitants, allant jusqu'à parler d'identité pour le territoire (les Combrailles sont toutefois peu connues par les personnes n'habitant pas le territoire.). En plus de cela, ayant une position assez centrale par rapport au Pays, St Gervais d'Auvergne, centre bourg de la Communauté de Communes, a longtemps été un centre névralgique important, véritable Cœur de Pays, lui afférant de nombreuses institutions comme le SMADC, le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile), l'Office de Tourisme intercommunautaire...

Cependant, depuis quelques années, ce territoire est vu comme en perte de vitesse par ses habitants *« Avant, le territoire était en avance par rapport aux autres, maintenant, ça stagne voir ça recule »*. Son éloignement des grandes villes et les difficultés de mobilité rencontrées (axes autoroutiers éloignés, routes tortueuses, suspension de la ligne ferroviaire Clermont-Montluçon) n'en font pas un lieu stratégique pour l'installation d'entreprises (à l'inverse de la ville de Combronde par exemple). Trop éloignée pour être dans la zone de résidence périurbaine des grandes villes, la Communauté de Communes est tout de même assez proche pour être influencée par celles-ci, mais de manière raisonnable. Quelques personnes font le trajet chaque matin pour aller travailler à Clermont-Ferrand, Riom ou Montluçon et on recense un certain nombre de résidences secondaires (20% du parc de logements) appartenant par exemple à des Clermontois venant se mettre au vert pour leurs weekends ou leurs vacances.

#### 3.1.1.2. Une population vieillissante qui inquiète les habitants sur le devenir du territoire mais de nouveaux arrivants attirés par le cadre de vie

En analysant les chiffres de la croissance démographique, on s'aperçoit que la population est en baisse (figure 10). Cela est notamment dû à son vieillissement (figure 11: solde naturel négatif, il y a donc plus de décès que de naissances). La figure 12 représentant la répartition de la population en fonction des catégories socioprofessionnelles révèle ainsi, sans surprise, une majorité de retraités. 1/3 des habitants de Cœur de Combrailles appartient à cette catégorie. De même pour la pyramide

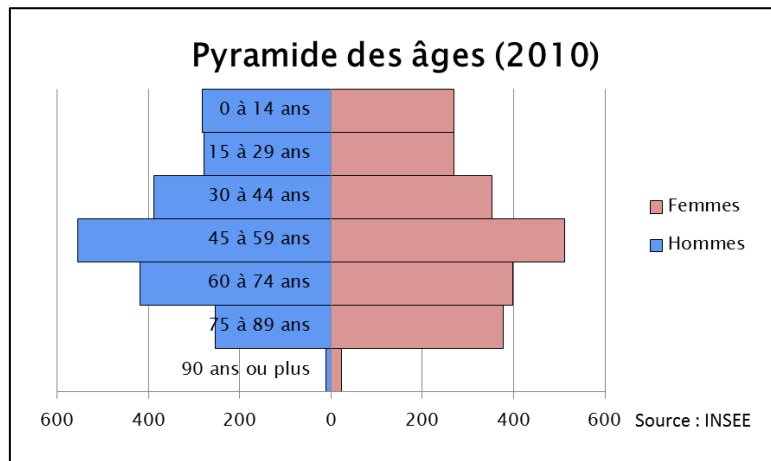


Figure 13 : Représentation de la pyramide des âges de la population de la CCCC

des âges, qui présente une majorité de personnes de 45 à 75 ans (figure 13). Ce vieillissement préoccupe les habitants, qui se posent des questions sur l'avenir du territoire. « *Si on ne fait rien, c'est la mort de nos campagnes* ». « *Le territoire sera un grand désert* ». « *On deviendra une réserve de vieux indiens* ».

Mais il faut nuancer ces propos. Depuis quelques années en effet, cette courbe d'évolution de la population tend à stagner. Si on observe avec plus de précision les courbes (figure 10 et 11), on remarque que c'est une augmentation du nombre d'emménagements sur le territoire qui permet cette stagnation (le solde migratoire est positif depuis les années 1990, il y a donc plus de personnes emménageant que de personnes déménageant). Le territoire attire en effet de nouveaux habitants, venant parfois de loin pour s'installer. De nombreux hollandais par exemple y ont élu domicile ces dernières années. C'est principalement le cadre de vie préservé, le milieu rural naturel et la qualité de vie qui y sont appréciés. Mais les prix intéressants du foncier ont également influencé l'arrivée de ces nouvelles populations. Il faut cependant noter que les bourgs de villages se désertifient peu à peu au profit des maisons individuelles avec jardin, et cela pose quelques problèmes d'urbanisme (la Communauté de Communes a ainsi souhaité mettre en place un Plan Local d'Habitat pour essayer de remédier à ce problème).

Après avoir interrogé quelques uns de ces nouveaux arrivants, un des points relevés plusieurs fois peut paraître étonnant. Nombre d'entre eux ont ressenti des difficultés à s'intégrer à la population locale. « *Si on n'a pas 4 générations au cimetière, on n'est pas considéré comme du territoire* ». Pourtant très solidaires entre eux, les habitants des Combrailles ne semblent pas l'être autant avec les nouveaux arrivants. Est-ce dû au « fort caractère légendaire de l'Auvergnat » (« *Si on a un ennemi, c'est un ennemi, si on a un ami, c'est un très bon ami*. ») ? Ou simplement qu'ils ne s'en rendent pas compte ? Les enquêtes n'ont pas permis d'y répondre, mais il semble tout de même important de souligner ce fait.

### 3.1.1.3. Des activités économiques typiques d'un milieu rural

Le taux de chômage sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles s'élève à 10%. Ce chiffre est assez élevé mais dans la moyenne des territoires ruraux d'Auvergne. Le taux de chômage pour les jeunes est également élevé, allant jusqu'à 23%. Quant à la part d'emploi précaire, elle est de 12% (10% pour l'Auvergne). Il est donc difficile de trouver un emploi, et qui plus est, un emploi stable sur ce territoire. Mais il y a tout de même des secteurs qui embauchent à Cœur de Combrailles.

La part du secteur public n'est pas négligeable sur ce territoire : la Communauté de Communes, avec son service de maintien à domicile et son EHPAD, ou encore le lycée des Combrailles et le SSIAD sont 3 des établissements qui embauchent le plus de personnes.

Ce sont ainsi les **secteurs de l'administratif et de la santé** qui représentent la part la plus importante des emplois sur le territoire, soit 35 %. Il faut cependant noter qu'il est de plus en plus compliqué de trouver des professionnels de la santé sur le périmètre de la CCCC : 3 médecins sont présents mais s'approchent de la retraite. Malgré des tentatives d'embauche de médecins roumains et de prêt de locaux tout équipés, peu de personnes ont souhaité rester sur le long terme. En plus de cela, les hôpitaux les plus proches se situent à plus de 45 minutes de route. « *Le Samu vient en 1h, si on a une crise cardiaque, on y passe* ». Pour un territoire vieillissant, cela pose problème. Les élus sont





soucieux en ce qui concerne le domaine de la santé et recherchent une solution depuis déjà quelques années. Des discussions ont notamment été entreprises concernant la création d'un pôle santé, sans réel enthousiasme auprès des médecins.

Viennent ensuite les **secteurs du commerce et des services** qui représentent 29% des emplois. Certains habitants se plaignent de leur concentration sur St Gervais d'Auvergne. Mais ce qui inquiète le plus les habitants est la fermeture de certains d'entre eux : commerces, écoles, bureaux de poste,... Dans certains villages, on ne trouve plus aucun service, plus aucun commerce. Et les petits villages avec peu d'habitants ne sont pas les seuls à être touchés, le bourg centre l'est aussi : cet été, de nombreux questionnements se sont posés quant à la fermeture d'une des classes de St Gervais pour 2014, par manque d'enfants.

En ce qui concerne le **secteur de l'artisanat et de l'industrie**, il n'y a pas de grandes entreprises sur le territoire. Seule l'entreprise Gauvin Legrand (produits chimiques, engrais agricoles) compte plus de 10 salariés. Mais il faut noter que beaucoup d'habitants vont travailler dans les entreprises aux alentours telles que Rockwool à St Eloy ou Aubert et Duval aux Ancizes. Ainsi, le **secteur de la métallurgie et de la sidérurgie** représente 10% des emplois du territoire. On dénombre également une grande part d'emplois dans le secteur du BTP.

82% des établissements économiques du territoire n'ont pas de salariés, et seulement 2% des établissements comptent plus de 10 salariés, principalement dans le secteur de la santé et de l'administratif.

Le **secteur agricole**, même s'il ne représente pas une part aussi importante des emplois, est tout de même la principale activité économique du territoire. C'est lui qui a façonné ces paysages et permis de préserver les bocages qui lui donnent cet aspect naturel. Comme décrit dans la première partie pour le Pays, la production de bovins charolais prédomine (agriculteur naisseur, exportation en Italie, très peu d'engraissement). St Gervais a d'ailleurs développé un concours de race Charolaise reconnu à l'échelle nationale. On retrouve aussi quelques élevages de poulets ou de cochons. Les exploitations sont de taille raisonnable, même si les habitants s'inquiètent de l'agrandissement de certaines d'entre elles. Il faut également noter une initiative intéressante : 3 agriculteurs ont créé une marque « Blé des Combrailles » pour valoriser leurs productions, aux qualités boulangères intéressantes, créant ainsi une « farine des Combrailles » puis un « pain des Combrailles », vendu dans de nombreuses boulangeries du territoire.

Enfin, le **secteur du tourisme** n'est pas non plus à négliger sur ce territoire. Avec quelques points touristiques et curiosités intéressantes (Viaduc des fades, étang de Chancelade, Cascade de St Priest, Temple bouddhiste de Biollet,...), qui n'ont cependant pas à l'heure actuelle une renommée nationale, le territoire et ses alentours ont un potentiel du point de vue touristique. On compte quelques hôtels, campings, gîtes et chambres d'hôtes (1680 lits au total) dont certains de qualité, d'autres innovants (telles que « les cabanes des Combrailles », un village gaulois dont les hébergements se situent dans les arbres). Mais c'est son cadre de vie naturel qui en fait un territoire prisé des touristes, permettant la pratique d'activités de pleine nature en vogue ces dernières années (randonnée, canoé, VTT, équitation,...). La population de Cœur de Combrailles pense cependant que ce secteur est encore largement à développer pour utiliser tout son potentiel.



Voici une citation d'un habitant qui résume bien tout ceci : *« Il y a peu d'activités à Cœur de Combrailles mais c'est certainement ça qui est à l'origine de la préservation de ce cadre de vie »*

### 3.1.1.5. Des habitants solidaires mais chauvins

A Cœur de Combrailles, petit territoire rural, tout le monde se connaît. La solidarité et l'entraide sont fortes (malgré le point évoqué en 3.1.1.2), permettant une vie associative active et dynamique. De nombreuses festivités sont par exemple organisées toute l'année par les habitants. Les élus sont également très proches de leurs concitoyens et à l'écoute de leurs opinions. *« Les élus prennent à cœur leur mission. »*

Mais il n'y a pour le moment pas de réel esprit communautaire, que ce soit entre les habitants ou entre élus. Selon les personnes interrogées, c'est *« Un esprit de clocher au lieu d'un esprit d'équipe »*, *« Chacun est chauvin, on reste dans son coin »*, ou encore *« Cœur de Combrailles, c'est souvent la somme d'intérêts individuels mais pas forcément de projet global. »*

Il est également évoqué lors des entretiens, la peur de mal faire ou d'être jugé pour les élus. *« Les élus sont trop frileux, ils n'osent pas assez prendre des risques »*. *« Et si Mr. X le prenait mal ? »*, alors *on ne fait pas »*.

### 3.1.2. ...à une première analyse plus détaillée...

J'ai tenté ici de faire une analyse de chaque secteur en étudiant les **Atouts**, les **Faiblesses** du territoire, ainsi que les **Opportunités** et les **Menaces** dus au cadre environnant (AFOM). Le tableau suivant résume ce travail.



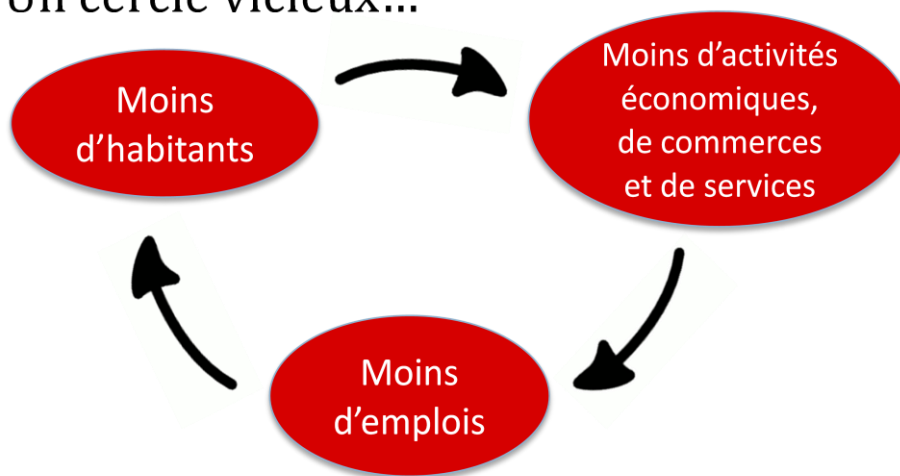
	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Actions déjà mises en place
Agriculture, Forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renommée de l'élevage Charolais</li> <li>- Un évènementiel reconnu : le concours Charolais</li> <li>- Une Halle assez fonctionnelle construite pour accueillir des événements agricoles</li> <li>- Un service de remplacement agricole efficace</li> <li>- La présence d'un service de gestion du foncier et d'aide à la reprise agricole</li> <li>- Une initiative intéressante : le Blé des Combrailles</li> <li>- Un lycée agricole avec un recrutement national (spécialisation animaux de compagnie, toilettage, maître chien)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des difficultés à trouver Des repreneurs</li> <li>- Une diminution du nombre d'exploitants</li> <li>- Peu de valorisation locale</li> <li>- Une Halle qui pourrait accueillir davantage de manifestations agricoles</li> <li>- Ressource bois difficile à exploiter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une demande en produits de qualité et en produits bio</li> <li>- L'importance du terroir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendance de la PAC</li> <li>- Dépendance du marché international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la Halle Cœur de Combrailles</li> <li>- Accueil de manifestations agricoles</li> <li>- Co-organisation de la foire Bio</li> <li>- Diagnostic du foncier agricole</li> <li>- Aide à la valorisation des abords de bâtiments agricoles</li> <li>- Soutien au service d'agri remplacement</li> <li>- Etude sur le marché au cadran (SMADC)</li> <li>- Schéma de desserte forestière</li> </ul>
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre naturel attractif qui se prête bien aux activités de pleine nature</li> <li>- Des chemins de randonnées avec des fiches détaillées</li> <li>- De nombreux plans d'eau intéressants</li> <li>- Distance raisonnable de certains sites touristiques : Méandre de 'Queuille, Chaîne des Puys, Vulcania</li> <li>- Quelques hébergements de « haute qualité » ou innovants</li> <li>- De nombreuses festivités en été (dont le Bal de l'Europe qui attire beaucoup de monde)</li> <li>- Marque Qualité Tourisme de l'office de tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de notoriété touristique</li> <li>- Manque d'activités variées</li> <li>- Manque d'infrastructures</li> <li>- Accès difficile</li> <li>- Peu de patrimoine touristique ou de sites touristiques majeurs</li> <li>- Couvertures Internet et téléphonie mobile pas optimale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montée en puissance des courts séjours</li> <li>- Recherche de calme et de tranquillité par la clientèle</li> <li>- Recherche de sensations fortes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence du Massif du Sancy et de la Chaîne des Puys</li> <li>- Saisonnalité = Climat rude l'hiver mais pas d'activités de sport d'hiver possibles</li> <li>- Des demandes sur les séjours « retrouvailles » de groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien financier à l'office de tourisme des Combrailles et à l'association d'animation intercommunale</li> <li>- Edition du guide Pays Côté Chemin Cœur de Combrailles en 2002</li> <li>- Valorisation des sites de la Résistance : voirie et signalétique</li> <li>- Etude sur la mise en place de circuits poussettes</li> <li>- Mise en place de parcours de découverte des sources minérales</li> <li>- Signalisation intercommunale des circuits thématiques</li> <li>- Suivi des projets d'évolution des PDIPR</li> <li>- Etude sur la mise en place de chantier d'insertion sur la rénovation du petit patrimoine et l'entretien des circuits de randonnée</li> </ul>
Emploi, Industrie, Commerce, Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un secteur public qui amène de l'emploi (ex : le lycée des Combrailles)</li> <li>- Beaucoup d'emplois dans le secteur de l'aide à la personne</li> <li>- Des bassins d'emploi proches : Les Ancizes, St Eloy</li> <li>- Chantier d'insertion de la Bujade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des commerces qui ferment peu à peu</li> <li>- Peu de commerces en dehors du bourg centre</li> <li>- Pas de très haut débit, connexion internet peu efficace à certains endroits</li> <li>- Axes de communication principaux éloignés</li> <li>- Plus de terrain disponible sur la ZAE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du télétravail</li> <li>- Ouverture sur le monde grâce au numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conjoncture actuelle difficile</li> <li>- Des habitants qui travaillent en ville et font leurs courses sur leur lieu de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZAE intercommunale : Etude de requalification + Etude en cours pour pouvoir proposer de nouveaux terrains</li> <li>- Création d'ateliers relais : Centre de contrôle technique, garage automobile</li> <li>- Construction d'un bâtiment destiné à accueillir le chantier d'insertion de « la Bujade »</li> </ul>
Santé, Service aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un service d'aide à la personne jugé efficace</li> <li>- 2 maisons de retraite</li> <li>- Un centre d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes (ADAPEI)</li> <li>- Services du SSIAD et de l'ESA présent sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés à trouver des médecins</li> <li>- Problème des services de garde</li> <li>- Eloignement des hôpitaux</li> <li>- Des maisons de retraite à adapter, réaménager</li> <li>- Des foyers logements qui ont moins de succès</li> <li>- Peu d'établissement publics adaptés aux personnes à mobilité réduite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des personnes âgées qui souhaitent rester le plus longtemps possible chez elles</li> <li>- Retour à la campagne des citadins retraités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de médecins intéressés par le rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un service d'aide à domicile (201 bénéficiaires, 28 aides à domicile)</li> <li>- Un service de portage de repas (21 repas par jour en moyenne, 3 employés)</li> <li>- Modernisation du service d'aide à domicile</li> <li>- Modernisation du service de portage de repas</li> <li>- Restructuration du foyer logement/EHPAD en cours</li> <li>- Mise en place d'un CIAS</li> </ul>



	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Actions déjà mises en place
Culture, Sport, Enfance, Jeunesse, Association, Service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une vie associative active</li> <li>- De nombreuses animations sur une grande partie de l'année</li> <li>- Des services pour l'enfance-jeunesse intéressants : RAM, local ado, bientôt une micro-crèche</li> <li>- Organisation d'évènements culturels par ACDC</li> <li>- Une maison des services</li> <li>- Une bibliothèque municipale à St Gervais jugée intéressante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de choses pour les adolescents selon les parents</li> <li>- Fermeture des écoles et de certains services dans les petites communes</li> <li>- Une Halle qui pourrait être plus culturelle</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disparition des services de proximité en milieu rural</li> <li>- Coût de l'essence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un local jeune</li> <li>- Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles</li> <li>- Etude pour la restructuration et le développement du pôle enfance jeunesse</li> <li>- Construction d'une microcrèche</li> <li>- Mise en place d'une salle multimédia</li> <li>- Subvention pour l'animation culturelle du territoire (ACDC)</li> <li>- Soutien aux associations sportives ou culturelles à caractère intercommunal</li> <li>- Financement du Point Visio Public</li> </ul>
Habitat, Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des dispositifs d'aides aux privés pour la rénovation des logements</li> <li>- Le Bus des Montagnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de logements locatifs</li> <li>- Un taux de vacance des logements encore élevé</li> <li>- Un parc ancien de faible qualité, plus toujours adapté aux besoins modernes, énergivores et avec encore quelques logements potentiellement indignes / insalubres</li> <li>- Une partie du territoire ayant des difficultés à accéder aux infrastructures</li> <li>- Suspension de la ligne de train</li> <li>- Pas assez de créneaux pour les transports en commun</li> <li>- Pas d'auto-écoles</li> </ul>	Recherche de calme de la part de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délaissement de l'habitat ancien surtout en centre bourg</li> <li>- Eloignement de Clermont Ferrand</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide au ravalement des façades dans les bourgs et les villages et à la restauration des devantures commerciales</li> <li>- OPAH et Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat</li> <li>- Participation au dispositif « Habiter mieux »</li> <li>- Mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)</li> <li>- Entretien de la voirie valorisant les sites de la Résistance</li> <li>- Prise en charge de la signalisation des hameaux et la signalisation sécuritaire des sorties de chemins communaux sur les routes départementales</li> <li>- Signalétique et signalisation communautaire des équipements intercommunaux</li> <li>- Etude concernant la défense incendie dans les communes</li> </ul>
Environnement, Eau, Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une assez bonne préservation des espaces, qui rend attractif le territoire</li> <li>- Site Natura 2000, Zone de protection autour de la Sioule</li> <li>- Eau fortement présente : Sioule, étangs, lacs</li> <li>- 2 aires de covoiturage identifiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'utilisation de la ressource bois en tant qu'énergie renouvelable</li> <li>- Pas de possibilité d'éolien</li> </ul>	Place importante de l'environnement dans la société d'aujourd'hui	Pollutions diverses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude préalable à la création de Zones de Développement de l'Eolien</li> <li>- Plan de Paysage</li> <li>- PIG Habitat et « Habiter mieux » : Réduction de la consommation énergétique des logements</li> </ul>



Un cercle vicieux...



...à transformer en cercle vertueux

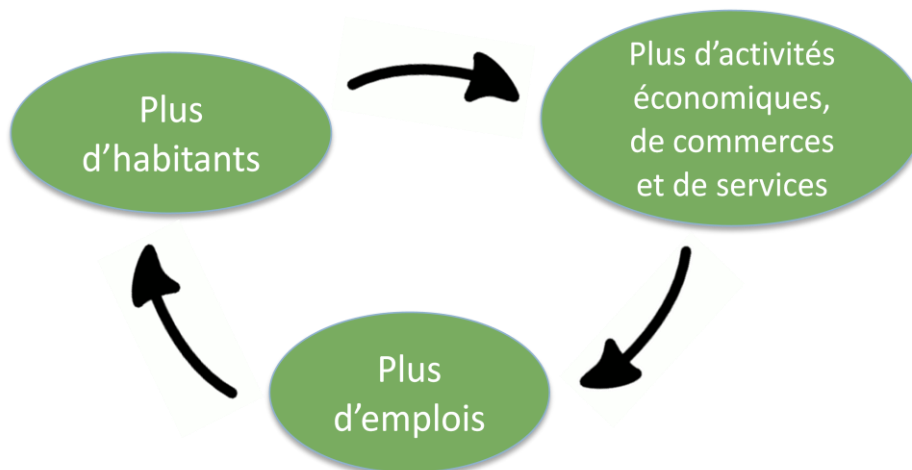


Figure 14 : Un cercle vicieux à transformer en cercle vertueux

### 3.1.3. ...jusqu'à l'imagination de scénarii futurs

Avec cet état des lieux du territoire, on peut imaginer différentes évolutions possibles, plus ou moins réalistes, en poussant même jusqu'à la caricature. 3 scénarii sont proposés ici, allant du plus pessimiste au plus optimiste.

**Scénario 1 :** Un territoire en arrêt sur image : Le scénario de l'inacceptable

Qu'advierait-il du territoire si les efforts mis en œuvre actuellement par la population et les élus n'étaient pas maintenus ? Comme mis sous cloche, Cœur de Combrailles deviendrait le « mouvoir » des Combrailles. Avec une population vieillissante qui s'éteindrait peu à peu, la disparition des activités, des emplois et des services, l'absence de nouveaux arrivants du fait du manque d'attractivité, le territoire ressemblerait à une « réserve de vieux indiens », puis à un véritable désert, comme décrit par les habitants dans leurs inquiétudes sur le futur du territoire.

**Scénario 2 :** Un territoire « maison de retraite »

Grâce à son cadre de vie naturel relativement préservé, le territoire attire et plus particulièrement les retraités à la recherche de tranquillité pour leurs vieux jours. En plus de cela, de nombreuses maisons secondaires sont décomptées sur le territoire, qui deviennent souvent maisons principales lorsque les propriétaires sont en retraite. Si l'on pousse la caricature dans ce sens, on peut imaginer un territoire avec une majorité de personnes âgées, plutôt jeunes retraités, qui viendraient au début de leur retraite puis repartiraient une fois trop âgés, pour se rapprocher des services de santé des villes. Cœur de Combrailles deviendrait ainsi « Club Med pour papis-mamies ». Avec des activités et des emplois dévolus à cette tranche d'âge, des services à la personne très développés, le territoire ne serait pas éteint, comme dans le scénario précédent, mais vivrait au rythme de ces retraités.

**Scénario 3 :** Un territoire multi-générationnel, dynamique, cohérent et préservé

On peut imaginer un scénario utopique où Cœur de Combrailles deviendrait l'exemple à suivre : un environnement très préservé, où l'habitat est pensé pour s'intégrer parfaitement aux paysages, attractif de par la qualité de vie mais aussi l'abondance de services et de l'emploi pour tous.

Pour finir sur une note positive pour l'avenir du territoire, voici quelques citations de personnes interviewées : « *Quoi qu'il arrive, il y aura toujours des gens dans la campagne* », « *C'est un choix de vie d'être ici. On est prêt à faire des compromis sur autre chose, tant qu'on a cette qualité de vie* »

## 3.2. La stratégie choisie

Les habitants voient la situation de Cœur de Combrailles comme un cercle vicieux : moins il y a d'habitants, moins il y aura d'activités économiques et donc moins il y aura d'emplois, et ainsi de suite (figure 14). La tendance est à inverser et il convient de transformer ce cercle vicieux en cercle vertueux. Mais sur quoi et comment la Communauté de Communes peut-elle agir ?

Il faut noter qu'elle a tout de même un atout indéniable : son cadre de vie. Perçu comme LE point positif des Combrailles, il peut permettre de renverser la donne. En attirant de nouveaux habitants, cela peut insuffler une nouvelle dynamique à l'économie et à l'emploi. Il faut donc travailler sur l'attractivité du territoire sous toutes ses facettes (services proposés, logements adaptés, mobilité facilitée, emplois assurés,...) pour permettre de maintenir la population déjà présente mais aussi attirer de nouveaux venus. Selon l'un des habitants, « *on a 20 ans de retard mais ça peut se*

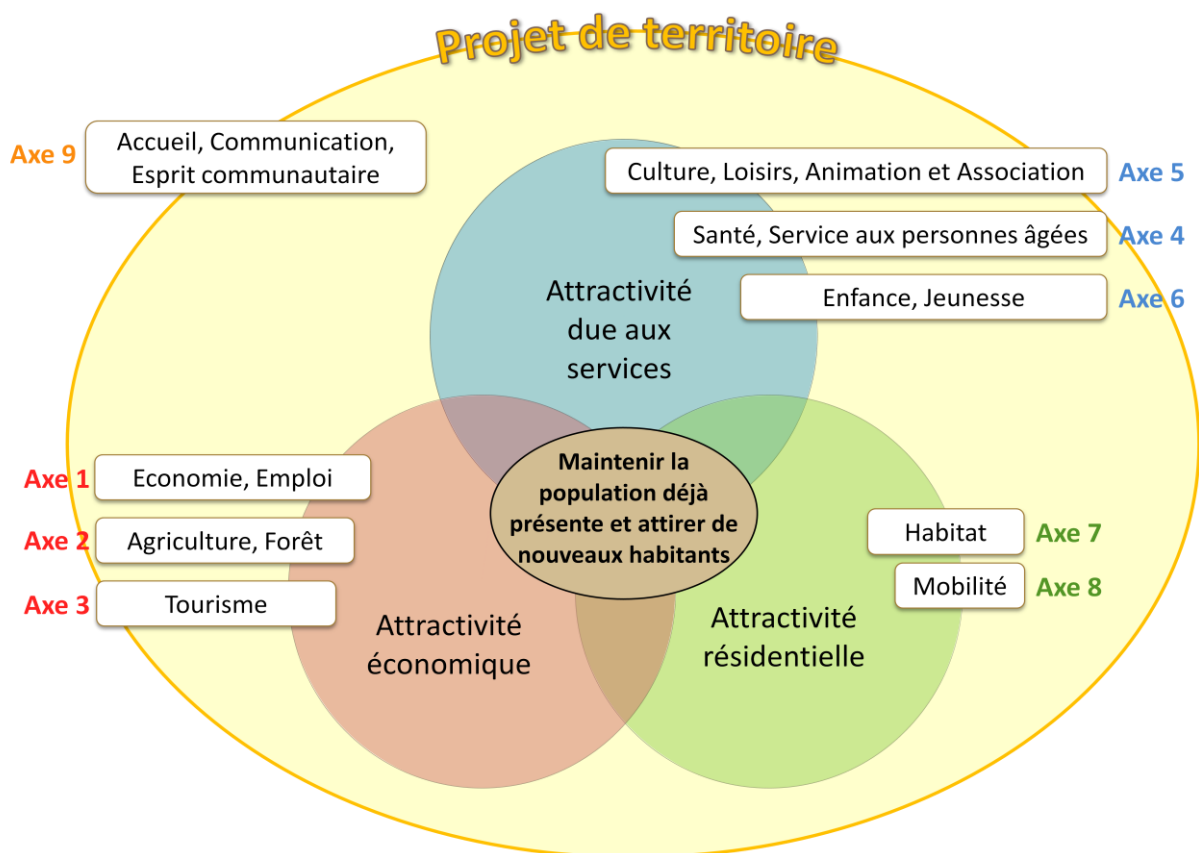


Figure 15 : Schématisation de l'organisation du plan d'action

*transformer en avance grâce au cadre de vie que l'on a préservé, c'est une chance, il y a un créneau à prendre ».*

La finalité du plan d'action est donc « **le maintien de la population déjà présente et l'attraction de nouveaux habitants** ».

Pour atteindre cet objectif, il faut prendre en compte un certain nombre d'aspects. Il faut d'une part **satisfaire les besoins de la population**, d'où l'importance de récolter leurs avis dans la méthodologie employée pour créer ce plan d'action. D'autre part, la conservation de ce cadre de vie étant importante pour rester attractif, il ne faut pas mettre en place des actions qui n'iraient pas dans ce sens et donc toujours **prendre en compte l'aspect environnemental et le respect de ce cadre de vie** dans la mise en place d'une action. *« Il faut proposer des choses attirantes sans faire du « hors sol », avoir des activités qui correspondent au territoire. Il ne faut pas dire oui à des choses qui ne correspondent pas sous prétexte d'amener de l'emploi. »*

Enfin, les questionnaires ayant démontré qu'une partie des habitants n'ont pas réellement conscience des activités de la Communauté de Communes, il faudra porter une attention particulière à la communication des actions mises en place et ainsi rendre plus lisible ce que fait la CCCC.

Une réflexion sera également à effectuer concernant l'évolution de la carte intercommunale, comme exposé dans les parties précédentes.

### **3.3. Eléments du plan d'action**

Après réflexion sur une organisation la plus claire possible, le plan d'action est formé de la manière suivante (schématisée avec la figure 15 ci-contre) : 4 grandes thématiques comportant chacune plusieurs axes, détaillés en objectifs et en actions.

Les 4 thèmes sont les suivants :

- ❖ L'attractivité économique : Pour attirer des nouveaux habitants, il faut être capable de leur proposer des emplois, des commerces, des produits locaux...
- ❖ L'attractivité liée aux services : Il est également important de pouvoir proposer des services suffisants, adaptés aux besoins dans différents domaines : santé, culture, enfance, jeunesse...
- ❖ L'attractivité résidentielle : La disponibilité de logements fonctionnels est un point qu'il ne faut pas négliger dans l'attractivité des territoires. Une personne ne trouvant pas un logement qui lui convient ira s'installer ailleurs. La simplicité des déplacements peut aussi être un critère de sélection pour les nouveaux arrivants.
- ❖ Enfin, l'image que dégage la Communauté de Communes de l'extérieur et l'accueil qu'elle réserve lors de l'arrivée de nouveaux foyers sont des points qui, s'ils sont bien gérés, peuvent être des plus par rapport à d'autres territoires.

(Les 3 premiers thèmes correspondent aux 3 piliers d'une politique d'accueil (AgroParisTech 2010).)

Dans les pages suivantes, sera proposé un bref descriptif de chaque action. Dans le projet de territoire final, les actions seront beaucoup plus détaillées dans les fiches actions (voir exemple de fiche action dans l'annexe 9).



Dans les éléments présentés ici, une importance particulière est donnée au choix le plus pertinent de l'échelle de mise en place. Ainsi, 2 colonnes sont réservées pour donner un avis entre l'échelle locale actuelle (Act.) et une échelle plus grande (Autre). Si c'est l'échelle locale actuelle (Act.) qui est choisie, il est jugé possible de réaliser l'action avec les moyens d'aujourd'hui, sur les 10 communes de la CCCC. Si c'est l'autre échelle (Autre) qui est choisie, il est jugé plus pertinent de mettre en place l'action :

- soit en collaboration avec le Pays : identifié par un « P »
- soit en collaboration avec d'autres Communautés de Communes, notamment en prévision de la future fusion : identifié par « CC »

Ce choix d'échelle différente peut être dû au manque de moyens actuels mais également à la pertinence du périmètre selon l'action. Plusieurs croix peuvent être annotées si des sous actions sont proposés : dans ce cas, il faut regarder le niveau où la croix se situe par rapport au texte.

Ce programme sera présenté aux élus prochainement et il leur sera demandé de donner leurs avis, leur validation et leur classement pour chaque action identifiée.

<b>Axe 1 : Economie, Emploi</b>		
<b>Objectif principal : Encourager le maintien d'un tissu économique viable</b>		
<b>Objectif 1 : Conforter les entrepreneurs et commerces déjà présents</b>	Act.	Autre
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 1 : Agrandir la ZAE Intercommunale de Vergnette</b> La Zone d'activités ne contient plus de terrain disponible à la construction. La CCCC souhaiterait proposer de nouveaux emplacements pour les entreprises du territoire voulant changer de locaux. Une étude a été menée l'année dernière pour agrandir la ZAE déjà présente ou en créer une nouvelle. Elle est à finaliser pour démarrer la phase opérationnelle.</li> </ul>	<b>X</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 2 : Mettre en place un carnet d'adresses des artisans locaux</b> L'artisanat et le BTP sont des secteurs présents sur le territoire mais qu'il est parfois compliqué d'identifier, notamment pour de nouveaux arrivants. L'idée est de mettre en place un carnet d'adresses détaillé qu'il sera possible de distribuer aux nouveaux arrivants lors de leur installation. L'ACDC (Animation Cœur de Combrailles) confectionne déjà un carnet référençant tous les commerces, les entreprises et les associations du territoire. Il faut voir s'il peut être utilisé pour cet usage ou servir de base à la construction d'un carnet spécifique sur l'artisanat.</li> </ul>	<b>X</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 3 : Fédérer les acteurs économiques</b> Dans un premier temps, Mr Dubreuil, vice-président de la commission « Développement économique » souhaite aller à la rencontre des acteurs économiques du territoire pour recenser leurs besoins et ainsi mieux connaître les améliorations à apporter. Sur le long terme, il peut être envisagé de créer un club d'acteurs économiques, un réseau d'artisans commerçants ou bien mettre en place des rencontres annuelles pour faire échanger les acteurs entre eux, créer des liens et ainsi répertorier plus facilement les difficultés de chacun. Il faut cependant noter qu'un club « Entreprises Combrailles » et un club « Entreprises en territoire » existe au niveau du Pays et du département. Il faudra donc veiller à ne pas faire doublon et proposer quelque chose de différent.</li> </ul>	<b>X</b>  X  X	<b>X</b>    X (P, CC)



faut veiller à pérenniser La Bujade, apportant emploi et service au territoire, mais également réfléchir à la mise en place de nouveaux chantiers. La réflexion autour d'un chantier de restauration du petit patrimoine et d'entretien des chemins de randonnée avait déjà été évoquée en 2011. Il peut être intéressant pour le développement du tourisme. Mais d'autres chantiers peuvent être envisagés (garage solidaire abordé lors de la commission)	X	
	X	
	X	X (CC)
○ <b>Action 10 : Soutenir les projets relevant de l'ESS</b> 2 projets sont actuellement en cours de réflexion sur le territoire : un lieu de vie et d'accueil pour les enfants en difficultés par l'association ALIAS 63, une Ressourcerie par le collectif Ressourcerie. La CCCC pense qu'il est important de soutenir ce type d'initiatives	<b>X</b>	

<b>AXE 2 : Tourisme</b>		
<b>Objectif principal</b> : Encourager le développement du tourisme en mettant en valeur les atouts naturels et patrimoniaux du territoire		
<b>Objectif 1 : Mettre en valeur le patrimoine bâti et immatériel (musique, traditions, contes) pour apporter un plus aux activités touristiques</b>	Act.	Autre
○ <b>Action 1 : Restaurer, entretenir et valoriser le petit patrimoine local</b> Le petit patrimoine, notamment celui proche des circuits touristiques, est apprécié des touristes. Mais dans certains cas, il n'est pas souvent entretenu voir même en mauvais état (référencement fait en 2011). Il avait déjà été envisagé de créer un chantier d'insertion autour de cette thématique. Mais on peut également imaginer la mise en place de chantiers de bénévoles ou encore d'ateliers avec le local jeune. L'entretien des bourgs et des chemins de randonnée peuvent également être pris en compte.	<b>X</b>	
○ <b>Action 2 : Valoriser touristiquement la voie ferrée et le Viaduc des Fades</b> La ligne Clermont-Montluçon a été suspendue. Pour certains habitants, cette voie ferrée, comportant le passage au-dessus de la retenue d'eau des Fades par un viaduc de plus de 90 m, pourrait être valorisée grâce à un projet touristique. 2 projets ont été abordés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'association « Sioule et patrimoine » prévoit la mise en place d'un VéloRail et d'une tyrolienne (du même type que celle de Superbesse) puis d'un train touristique. Ce projet est le plus avancé.</li> <li>• Il a été évoqué la possibilité de mettre en place une voie verte, accessible à pied, à vélo et à cheval. Un gîte d'étape pourrait être mis en place à la gare de St Gervais.</li> </ul>	<b>X</b>	<b>X</b>  X (P,CC)  X (P,CC)
○ <b>Action 3 : Valoriser le patrimoine immatériel et les histoires du territoire</b> La danse, la musique, les histoires, les traditions peuvent être un atout touristique pour un territoire. Dans un premier temps, on peut commencer par inventorier le patrimoine immatériel présent pour mieux se rendre compte du potentiel. Puis, des projets pédagogiques avec les écoles ou avec le local jeunes peuvent être lancés (en lien avec l'AMTA, le SMADC). Et enfin, on pourrait réfléchir à la mise en place de chemins de randonnée tels que des balades contées ou des chemins à thème (ex : chemin des faux-sauniers). Il faut préciser que la CCCC a été sollicitée pour mettre en place un chemin de Maupassant, basé sur l'exemple des chemins de Stevenson, permettant de faire une boucle au départ de Châtel-Guyon.	<b>X</b>  X X  X X	<b>X</b>  X (P) X (P)  X (P)



<b>Objectif 2 : Développer des activités de pleine nature faisant découvrir les paysages, la nature et le cadre de vie de Cœur de Combrailles, principaux atouts du territoire</b>	Act.	Autre
<p>○ <b>Action 4 : Se soucier des problèmes d'entretien des chemins et des manques d'aménagements (signalisation, mobilier urbain, panneaux explicatifs)</b></p> <p>Des problèmes ont été identifiés par l'Office de Tourisme des Combrailles (OTC) en 2012. Il faudrait vérifier s'ils ont été réglés et réfléchir à une stratégie d'entretiens des circuits. L'OTC prévoit dans son projet de développement de randonnée de mettre en place des fiches éco-veille, distribuées aux touristes, pour faciliter le suivi de l'entretien et connaître la satisfaction des usagers. Une fois les problèmes identifiés, l'entretien pourrait être facilité avec la création d'un chantier d'insertion (axe 2, action 1). Une étude pourrait être menée pour la mise en place de panneaux explicatifs sur les circuits existants.</p>	<p><b>X</b></p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p><b>X</b></p> <p>X (OT)</p>
<p>○ <b>Action 5 : Réfléchir à la mise en place de nouveaux circuits de randonnée</b></p> <p>De nombreuses idées sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une étude sur la mise en place de circuits poussette avait été menée. 3 circuits avaient été identifiés et des plaquettes explicatives avaient été confectionnées. Il faudrait maintenant voir avec les communes et l'OTC pour leur mise en place. Des circuits vélo, moto ou de randonnée nordique peuvent également être imaginés.</li> <li>• Création de randonnées thématiques : historiques (axe 2, action 3), paysagers (Vallée de la Sioule, chaîne des Combrailles), écologiques (observation faune/flore, plans d'eau, zones humides)</li> <li>• Création d'un maillage en reliant les chemins de petites randonnées inscrites au PDIPR</li> </ul> <p>Dans chaque cas, il serait intéressant de penser à l'utilisation du numérique : GPS, Smartphone (fiche action 3.1 du plan de développement de randonnée de l'OTC)</p>	<p><b>X</b></p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p><b>X</b></p> <p>X (OT)</p> <p>X (CC)</p> <p>X (CC)</p> <p>X (CC)</p> <p>X (OT)</p>
<p>○ <b>Action 6 : Valoriser les plans d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les initiatives communales relatives à la valorisation des plans d'eau. Ex : projet à l'étang de Chancelade.</li> <li>• Valoriser l'activité pêche : La pêche est une activité très prisée sur le territoire, de par la présence de nombreux plan d'eau. Mais sa valorisation n'est pas encore optimale. La CCCC pourrait réfléchir à l'animation, l'accompagnement (mutualisation d'un animateur pêche par exemple), l'information (ajout d'un onglet sur le site de la CCCC, qui renverrait à la page spécifique de l'OTC ou qui détaillerait les possibilités de pêche sur le territoire),...</li> </ul>	<p><b>X</b></p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	
<p>○ <b>Action 7 : Mettre en place un projet touristique d'envergure inter-CC :</b></p> <p>Les chemins de Maupassant, la voie verte ou le train touristique passant sur le viaduc des Fades, sont des exemples de réalisations possibles. On peut également imaginer la mise en place d'événements sportifs (course, rallye auto/moto, triathlon,...) ou de festival intercommunautaires.</p>		<p><b>X</b></p> <p>X</p> <p>(P, CC)</p> <p>X (CC)</p>



Objectif 2 : Valoriser les produits locaux et les produits de qualité	Act.	Autre
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 6 : Promouvoir les produits agricoles locaux</b> L'Opération de Modernisation de l'artisanat et du commerce (OMC), lancée par le SMADC, prévoit de promouvoir et mettre en synergie les démarches de consommation locale. L'un des modes opératoires est la relance de la marque « Terroir des Combrailles » (axe 2, action 3 de l'OMC). La CCCC a tout intérêt à suivre cette initiative pour favoriser la filière.</li> </ul>	<p><b>X</b></p> <p>X</p>	<p><b>X</b></p> <p>X (P)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 7 : Encourager la consommation de produits locaux au sein des restaurants collectifs</b> Le dispositif du conseil général Agrilocal 63 permet d'approvisionner les cantines du Puy de Dôme en produits locaux. Quelques cantines du territoire utilisent déjà ce dispositif, mais peu d'agriculteurs des Combrailles y sont référencés. Faire connaître Agrilocal 63 aux producteurs locaux et aux cantines pourrait permettre de développer cette initiative. On peut aller plus loin en proposant de contribuer à la mise en relation directe avant l'inscription sur Agrilocal 63. (voir également avec l'étude OMC du SMADC : axe 2, action 3)</li> </ul>	<p><b>X</b></p> <p>X</p> <p>X</p>	<p><b>X</b></p> <p>X (CC)</p> <p>X (P)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 8 : Encourager la consommation de produits locaux par les particuliers</b> Les produits locaux sont très recherchés à notre époque. La mise en place de paniers de produits locaux, livrés aux particuliers, peut être envisagée. L'association La Jonquille, basée du côté de Pontaumur peut proposer ce type de prestation si la CC décide d'initier l'action. Des points de vente relais pourraient également être initiés pour permettre aux habitants de récupérer les paniers, plutôt que d'aller livrer directement chez le particulier (coût du transport moins important, surtout dans une zone rurale comme celle-ci). (ex : le réseau « La ruche qui dit oui »). On peut également imaginer développer des marchés locaux en utilisant la Halle par exemple.</li> </ul>	<p><b>X</b></p> <p>X</p>	<p><b>X</b></p> <p>X (CC)</p> <p>X (CC)</p> <p>X (P, CC)</p>
Objectif 3 : Améliorer l'exploitation de la ressource bois	Act.	Autre
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 9 : Mise en place du schéma de desserte forestière</b> La ressource bois n'est à l'heure actuelle pas assez exploitée sur le territoire, notamment car l'accès aux parcelles n'est pas optimal. La CCCC et la CC de Pionsat vont ainsi engager une étude sur la mise en place d'un schéma de desserte forestière. Il faudra ensuite appliquer ce schéma pour permettre de faciliter l'exploitation de la ressource.</li> </ul>	<p><b>X</b></p>	<p><b>X</b> (CC Pionsat)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 10 : Faire un Plan de Développement Massif (PDM)</b> L'exploitation par massif, proposée dans un PDM, permet de toucher des forêts constituées de parcelles appartenant à des petits propriétaires forestiers, jusqu'ici délaissées. En mutualisant, l'exploitation des bois devient moins coûteuse et économiquement possible (parcellaire moins morcelé, meilleure accessibilité des massifs, ...). Le PDM permet de réunir les propriétaires pour élaborer un programme de travaux sylvicoles commun tenant compte des demandes locales et ainsi de coordonner les interventions. Le PDM pourra permettre d'améliorer l'exploitation des parcelles forestières du territoire.</li> </ul>	<p><b>X</b></p>	<p><b>X</b> (CC)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 11 : Valoriser les haies en litière ou en bois de chauffage</b> Impulsé par le SMADC, cette initiative est actuellement expérimentée au lycée de Durlas. Le SMADC propose des démonstrations aux agriculteurs du territoire. La CCCC pourrait contribuer à l'information de cette initiative.</li> </ul>		<p><b>X</b> (P)</p>

## AXE 4 : Services de santé, Services aux personnes âgées

**Objectif principal** : Répondre aux besoins de santé d'une population vieillissante qui souhaite rester à la campagne le plus longtemps possible.

<b>Objectif 1 : Contribuer au redéploiement des services de santé sur le territoire</b>	Act.	Autre
<p>○ <b>Action 1 : Poursuivre la réflexion concernant les regroupements de professionnels de santé</b>            Seulement 3 médecins sont présents sur le territoire de la CCCC. Beaucoup d'habitants souhaiteraient voir apparaître une maison de santé sur le territoire, telle que celle de la CC de Pionsat. Le SMADC et les élus du territoire avaient tenté d'associer les professionnels de la santé à une réflexion autour d'un tel projet, qui n'avait pas eu de réel succès. Mais le besoin en médecins demeure. Il faut donc poursuivre la réflexion autour des dynamiques locales de regroupements : promotion, visites de maisons de santé opérationnelles, rencontres avec les médecins locaux pour les sensibiliser et recueillir leurs avis, besoins ou propositions. (axe 1, mesure 2 du plan d'action santé du SMADC)... Cela peut permettre d'encourager le regroupement et ainsi arriver à créer une maison de santé ou un pôle de santé qui attirerait de nouveaux médecins.</p>	X	
<p>○ <b>Action 2 : Soutenir l'action de « Médecins du monde »</b>            « Médecins du monde » souhaite mettre en place sur le territoire une action permettant de remettre dans le système de soins les personnes qui s'en sont éloignées. La CCCC, par le biais de la commission santé, pourrait permettre l'identification des personnes en situation difficile, informer et motiver les professionnels de santé pour établir un partenariat.</p>	X	
<b>Objectif 2 : Faire en sorte que l'envie des personnes âgées de vouloir rester chez elles ne soit pas un obstacle à leur qualité de vie</b>	Act.	Autre
<p>○ <b>Action 3 : Continuer à développer le service d'aide à domicile et de portage de repas</b>            Ces 2 services ont actuellement adopté une démarche qualité et une démarche de professionnalisation des aides à domicile. Ils souhaitent garder ce cap. Une discussion sur le passage en liaison froide a été abordée depuis plusieurs années. La question est toujours d'actualité pour améliorer les normes sanitaires du portage de repas. Des investissements sont à prévoir.</p>	X	
<p>○ <b>Action 4 : Aider les aidants familiaux</b>            Il est parfois compliqué pour les familles de gérer seules la maladie ou le vieillissement. La CCCC pourrait contribuer à la mise en place de groupes de paroles ou à l'organisation de sorties pour lier les familles des personnes âgées du territoire et leur accorder ainsi un moment de répit ou de concertation. (en lien avec l'ESA et autres partenaires)</p>	X	X (CC)
<p>○ <b>Action 5 : Réfléchir à la création de lieux d'accueil spécifiques</b>            Un lieu d'accueil de jour est présent à St Eloy les Mines, mais il est assez éloigné pour les personnes venant du Sud ou du centre des Combrailles. La CCCC pourrait donc envisager d'en ouvrir un supplémentaire sur son territoire. Des lieux d'accueil saisonniers pour les mois d'hivers (du type maisons d'accueil rurales) sont aussi abordés dans la discussion (ex : adaptation d'un centre de loisirs pour accueillir des personnes âgées l'hiver)</p>		X (CC)  X (CC) X (CC)

<p>○ <b>Action 6 : Eviter l'isolement des personnes âgées</b> La CCCC pourrait envisager de créer un lieu de retrouvailles pour les personnes âgées, avec des animations, des festivités, des activités adaptées (ateliers bricolage, belotte, tricot, bal,...) et ainsi permettre à ces personnes de se rencontrer plus facilement. Elle peut aussi encourager la mise en place d'un réseau de bénévoles allant visiter les personnes âgées isolées du territoire.</p>	X X	X X (CC)
<b>Objectif 3 : Adapter l'EHPAD aux besoins et l'ouvrir sur l'extérieur</b>	Act.	Autre
<p>○ <b>Action 7 : Mettre aux normes et réorganiser l'EHPAD et le foyer logement</b> L'EHPAD et le foyer logement sont en cours de réorganisation. Des travaux seront réalisés pour rendre les bâtiments plus fonctionnels et adaptés aux besoins (axe 4, action 8)</p>	X	
<p>○ <b>Action 8 : Permettre de faire des séjours courts à l'EHPAD</b> La restructuration prévoit la mise en place de chambre transitoire, permettant l'accueil de personnes âgées à la sortie d'hôpital ou lorsque les aidants partent en vacances</p>	X	
<p>○ <b>Action 9 : Mieux faire connaître l'EHPAD, développer des liens avec l'extérieur pour réduire l'appréhension</b> Les maisons de retraite n'ont en général pas une bonne réputation dans les pensées des gens. Mais donner l'occasion de venir les découvrir peut permettre de réduire cette appréhension. La CCCC pourrait organiser des rencontres, des festivités qui permettraient d'entrer dans l'EHPAD de manière conviviale. Des cours de cuisine, de bricolage, des après-midi jeux de société ou de sorties communes entre les personnes âgées de l'EHPAD et les habitants du territoire pourraient être organisés. Ouvrir l'EHPAD aux jeunes peut également être une possibilité (axe 6, action 8)</p>	X X X	

## AXE 5 : Culture, Animations et Associations

**Objectif principal : S'appuyer sur l'existant pour développer la culture et les animations sur le territoire.**

<b>Objectif 1 : Faciliter l'accès à la culture et au sport</b>	Act.	Autre
<p>○ <b>Action 1 : Continuer les efforts de promotion et d'animation de la culture avec ACDC</b> L'association ACDC (Animation Cœur de Combrailles) organise chaque année une programmation d'animations sur le territoire de Cœur de Combrailles et de Châteauneuf les Bains. La CCCC a tout intérêt à soutenir cette association pour continuer à avoir une animation culturelle sur son territoire.</p>	X	
<p>○ <b>Action 2 : Rendre plus accessible la lecture</b> St Gervais d'Auvergne possède une bibliothèque municipale riche en livres de qualité. Quelques points lecture sont présents également sur le reste du territoire mais ils ne sont pas très développés. Des actions seraient possibles pour améliorer la lecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer plus de points lecture et envisager leur mise en réseau avec la bibliothèque de St Gervais</li> <li>• mettre en place une livraison de livres en même temps que le portage de repas</li> </ul>	X	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• installer des kiosques à livres en accès libre</li> <li>• ...</li> </ul> <p>Pour tous ces types d'action, une réflexion sur l'évolution des compétences communautaires serait à mener et un partenariat avec la bibliothèque municipale de St Gervais serait à développer.</p>		
<p>○ <b>Action 3 : Accueillir des troupes en résidence sur le territoire</b> Les résidences d'artistes sont très en vogue ces derniers temps. L'idée serait de créer ce type de lieu pour accueillir un ou plusieurs artistes effectuant un travail de recherche ou de création pour la CCCC (en lien avec les enfants par exemple : axe 6, action 7). Le SMADC menant déjà des actions de ce type, le projet pourrait être mené en cohérence avec le SMADC</p>	X	X X (CC) X (P)
<p>○ <b>Action 4 : Mettre en œuvre un diagnostic sportif proposé par le CG</b> Le conseil général propose aux CC du Puy de Dôme de mettre en œuvre un diagnostic des activités sportives de leurs territoires. Cela pourrait permettre de connaître les manques de la CCCC et les envies des habitants pour ensuite proposer des solutions (création, organisation de transport,...).</p>	X	
<b>Objectif 2 : Favoriser le lien entre associations</b>	Act.	Autre
<p>○ <b>Action 5 : Mieux connaître qui fait quoi dans chaque association</b> Il y a beaucoup d'associations sur le territoire mais il est compliqué de connaître leur rôle, leurs membres,... Pour savoir sur qui compter en cas de besoins et ainsi valoriser les adhérents, il pourrait être intéressant de faire un inventaire détaillé des associations avec leurs compétences et leurs publics cibles. ACDC possède déjà un listing des associations de la CCCC qui serait à compléter.</p>	X	
<p>○ <b>Action 6 : Créer un événement réunissant les associations du territoire</b> Les associations ne se connaissent pas forcément entre elles, et les habitants ne connaissent pas forcément toutes les associations. Il pourrait être intéressant de mettre en place un forum des associations ou une fête intercommunautaire (axe 9, action 2). Organisé lors de la rentrée scolaire, cela peut être un bon moyen d'identifier les activités pour les enfants.</p>	X	X (CC)

## AXE 6 : Enfance, Jeunesse et Sport

**Objectif principal : Proposer des activités et des loisirs suffisants pour les plus jeunes**

<b>Objectif 1 : Permettre aux jeunes de se retrouver et proposer des activités adaptées à leurs envies</b>	Act.	Autre
<p>○ <b>Action 1 : Mieux répondre à la demande des jeunes vis-à-vis du local jeunes</b> La CCCC dispose d'un local jeune à St Gervais. Ouvert le mercredi après-midi et lors des vacances scolaires, il est fréquenté par des jeunes de St Gervais mais très peu des autres communes alentours. Est-ce seulement un souci de mobilité (un transport avait pourtant été organisé mais n'a pas eu grand succès)? Ou est-ce parce qu'il ne répond pas aux attentes ? Pour répondre à ces questions, un questionnaire a été mis en place et sera distribué à la rentrée 2014. Cela permettra de connaître les attentes des jeunes vis-à-vis du local, leurs envies d'activités, leurs freins,... Une réflexion a également été faite concernant la communication sur ce local : un référant jeune pourrait être nommé dans chaque commune pour informer des activités prévues, l'animatrice prévoit la mise en place de flyers plus attractifs, il pourrait être envisagé la création d'une page facebook,...</p>	X  X  X	









<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 6 : Mettre en place des jardins partagés</b> L'une des principales raisons de la désertification des bourgs est le manque d'espace pour jardiner. De nombreuses personnes viennent en effet habiter à la campagne pour avoir le plaisir de cultiver un lopin de terre et n'achète donc pas dans les bourgs. Mettre en place des jardins partagés, accessible lorsque l'on achète une maison de bourg, pourrait donc être une alternative. Ces jardins pourraient également servir aux habitants de l'EHPAD et du foyer logement. (étude possible par des étudiants de VetAgro Sup lors de Projets Collectifs de 1<sup>ère</sup> année)</li> </ul>	<b>X</b>	
<b>Objectif 4 : Anticiper les besoins liés au vieillissement et au handicap</b>	Act.	Autre
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 9 : Adapter le parc existant et produire des logements adaptés pour les personnes âgées et handicapées</b> (action 7 du PLH) La catégorie des plus de 60 ans représente une grande partie de la population. Il s'avère donc important d'anticiper le développement du parc de logements adaptés à l'accueil de personnes âgées. La CCCC pourrait effectuer une cartographie des logements locatifs qu'il serait intéressant d'adapter (localisation en centre bourg, proximité des commerces, des services,...). Ainsi, ces logements pourraient être adaptés, une fois libérés par l'ancien locataire, pour ensuite être loués aux personnes âgées et/ou handicapées. (en lien avec OPAH)</li> </ul>	<b>X</b>	<b>X</b> (P,CC)
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 10 : Créer des habitations partagées pour personnes âgées</b> (action 7 du PLH) Beaucoup de personnes âgées se retrouvent seules dans leurs maisons. La création d'habitations partagées permettrait de les regrouper dans un même lieu convivial et où chacun s'entraiderait, permettant une alternative au foyer logement.</li> </ul>	<b>X</b>	<b>X</b> (CC)

## AXE 8 : Mobilité

**Objectif principal : réduire les problèmes de mobilité en organisant les modes de transport**

<b>Objectif 1 : Encourager l'utilisation de transports partagés</b>	Act.	Autre
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 1 : Favoriser l'utilisation du covoiturage</b>                      La CCCC distribue des flyers informant les possibilités de covoiturage. Deux aires de covoiturage sont référencées sur le territoire. Faire une communication plus poussée en mettant en place un onglet covoiturage sur le site internet de la CCCC (renvoyant sur covoiturage.fr ou sur une page dédiée au covoiturage dans les Combrailles ou dans la comcom) peut être un moyen de mieux communiquer sur cette pratique. Il peut aussi être envisagé d'inciter au covoiturage sur les trajets domicile-travail en mettant en place une sensibilisation des employés des grandes entreprises des Combrailles.</li> </ul>	<p><b>X</b></p> <p>X</p> <p>X</p>	<p><b>X</b></p> <p></p> <p>X (CC)</p>
<b>Objectif 2 : Mener une réflexion sur l'amélioration des transports à la demande</b>	Act.	Autre
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 2 : Mieux promouvoir le Bus des Combrailles et mener une réflexion pour l'adapter aux besoins</b>                      A l'heure actuelle, le bus des Combrailles, service de transport à la demande du conseil général, amène les habitants de la CCCC à St Gervais deux lundi par mois pour le marché et à Riom et Clermont deux jeudi par mois. La CCCC informe les habitants sur ce service. Mais ce transport n'est pas jugé pratique car à des heures qui ne conviennent pas forcément (départ à 9h seulement) et prévoit des déplacements qui ne sont pas souples (ils viennent au domicile mais ne dépose qu'à 2-3 arrêts en ville). Une réflexion pourrait être menée pour ajuster ce mode de transport en commun.</li> </ul>	<p><b>X</b></p> <p>X</p> <p>X</p>	<p><b>X</b> (P, CC)</p> <p></p> <p></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 3 : Mettre en place le transport à la demande</b>                      De nombreuses CC proposent ce service. La mobilité étant l'un des principaux inconvénients sur le territoire, il peut être intéressant de réfléchir à la mise en place du transport à la demande pour les personnes âgées mais également pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ou pour les jeunes (ex : pour aller au local jeunes, pour aller à l'auto-école).</li> </ul>	<p></p>	<p><b>X</b> (CC)</p>

## AXE 9 : Accueil, Communication et esprit communautaire

Objectif principal : Rendre la Communauté de Communes plus proche de ses habitants		
Objectif 1 : Mieux faire connaître la Communauté de Communes et créer du lien entre les habitants, pour ainsi faire naître un sentiment communautaire	Act.	Autre
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 1 : Revoir le site internet pour le rendre plus compréhensible et plus simple d'utilisation</b> La Communauté de Communes avait demandé à un prestataire de lui confectionner un site internet pour mieux communiquer. Mais la commission communication le juge trop compliqué pour les visiteurs mais également difficile à utiliser pour les agents de la Communauté de Communes (format SPIP complexe et dépassé). Les informations ne sont donc pas mises à jour régulièrement et il devient peu à peu obsolète. Il a donc été décidé de recréer un site internet, plus fonctionnel et plus clair dans les informations données. Plusieurs solutions sont proposées en ayant recours au Conseil Général qui propose de créer un site pour les collectivités.</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 2 : Créer une fête intercommunale</b> Les habitants du territoire ne connaissent pas bien la Communauté de Communes et ils n'ont pas l'habitude d'y passer pour un renseignement par exemple. Il n'y a pas non plus de véritable esprit communautaire. Ils ne se sentent pas appartenir à Cœur de Combrailles, mais plutôt à leurs communes ou aux Combrailles. Pour améliorer cela, une fête intercommunale pourrait être organisée avec des animations et des stands présentant les services de la Communauté de Communes. On peut imaginer la mise en place de jeux intercommunaux où des équipes constituées d'un habitant de chaque commune s'affronteraient.</li> </ul>	X	X (CC)
Objectif 2 : Bien accueillir les nouveaux habitants et leur présenter le rôle et les actions de la Communauté de Communes	Act.	Autre
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 3 : Distribuer un document présentant la CCCC aux nouveaux arrivants</b> Pour de nouveaux habitants, il est compliqué d'identifier la Communauté de Communes et de connaître les services qu'elle propose. L'idée est donc de créer un document ou d'utiliser l'agenda distribué aux habitants en début d'année (il contient un descriptif des services de la CCCC et un agenda annuel) pour le remettre lors des pots d'accueil dans les communes ou dans les kits « nouveaux arrivants » du Pays (qui sont distribués par les communes le souhaitant).</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 4 : Accueillir les nouveaux habitants dès leur arrivée</b> Les nouveaux habitants sont souvent accueillis au pot de nouvelle année dans les mairies. Mais s'ils arrivent après, un long moment peut s'écouler avant ce moment. Il peut être envisagé d'aller les rencontrer avant, pour ainsi présenter la commune, la CCCC, renseigner au cas par cas sur les services, les associations et donner des documents utiles pour la suite de leurs installations (axe 1-action 2, axe 9-action 4).</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Action 5 : Créer un pot d'accueil intercommunal ou une journée d'intégration intercommunale</b> Quelques nouveaux habitants ne se sentent pas intégrés à la population locale. Réunir chaque année les nouveaux arrivants et les principaux acteurs du territoire autour d'un verre, pourrait permettre à chacun de se connaître, de discuter ensemble et ainsi d'aller plus facilement les uns vers l'autre par la suite. Cela pourrait avoir lieu à l'occasion de la fête intercommunale par exemple (axe 9, action 2).</li> </ul>	X	X (CC)

## IV. Discussion

---

La recherche d'un plan d'action cohérent n'a pas été sans difficulté. La méthodologie a dû évoluer au cours du temps pour permettre de répondre à la mission confiée. Ainsi, les groupes de travail avaient au départ pour objectif de trouver des actions concrètes concernant les différentes thématiques. Mais chaque groupe de travail a fonctionné très différemment. Ainsi, certaines réunions ont permis d'identifier facilement les actions possibles. D'autres groupes de travail n'étaient pas assez préparés pour cette réflexion. Les conversations tournaient autour des difficultés rencontrées, des atouts, des réalisations déjà existantes sur le territoire, des objectifs principaux, mais peu d'actions réellement concrètes, réalisables dans le futur, étaient proposées. Il aurait peut-être fallu impliquer les participants plus en amont dans la réflexion du diagnostic pour mieux avancer sur le travail effectué lors des groupes de travail.

Pour la suite, j'ai donc pris en compte les actions mises en évidence lors des commissions mais je me suis également basée sur les failles et les objectifs décelés pour rechercher moi-même des actions possibles. Après validation de ces actions par les élus, il faudra donc revenir dans les commissions pour les présenter, et ainsi permettre aux participants de réagir, de s'approprier le plan d'action, d'apporter des modifications, d'y ajouter des points,... La réflexion sur la mise en œuvre interviendra ensuite, après ce travail d'appropriation.

Bien que le résultat ait été différent de celui attendu, cette phase de concertation avec les habitants a tout de même été indispensable pour ne pas se tromper dans le choix des actions et pour répondre aux réelles attentes du territoire. La démarche participative est donc une bonne démarche, mais il faut prévoir un temps supplémentaire pour pouvoir présenter un travail finalisé issu des habitants eux-mêmes. Avec le recul, je me rends compte que l'échantillon choisi n'est pas réellement représentatif de la population, m'étant plus concentrée sur les acteurs économiques que sur le respect des proportions d'âges ou de catégories socio-professionnelles. Ainsi, très peu de jeunes ont été interviewés, mais également peu de retraités par rapport à ce que cette catégorie représente dans la population.

Une des autres difficultés rencontrées, à la base de la problématique de ce rapport, a été de prévoir des actions alors que le futur de la Communauté de Communes n'était pas connu. Malgré tout, il a été selon moi important de réfléchir à ce plan d'action dès cette année. On ne peut pas se permettre d'attendre que la date de fusion des Communautés de Communes soit précisée. Si celle-ci n'a lieu qu'en 2018 et qu'aucune action n'a été prévue d'ici là, beaucoup de temps aura été perdu et des financements publics n'auront pas pu être sollicités pour mettre en place des projets, faute de l'existence d'un projet de territoire. Et même si la taille finale de l'EPCI n'est pas connue pour le moment, il a tout de même été possible de prendre en compte l'élargissement du périmètre dans la réflexion, en proposant un tableau différenciant l'échelle actuelle de l'échelle future. Une fois les nouveaux périmètres instaurés, le projet de territoire devra être retravaillé avec l'ensemble des communes du nouveau périmètre. Mais les actions identifiées lors de la réflexion actuelle sur Cœur de Combrailles pourront être reprises, selon la volonté des nouveaux « dirigeants » de ce territoire et avec quelques adaptations indispensables à la bonne réalisation des actions sur le périmètre choisi.

# Conclusion

---

Après six mois de stage, le plan d'action est sur le point d'être finalisé. Cette étude a permis de mettre en évidence les différents besoins du territoire de la CCCC et d'en faire ressortir des actions concrètes. Mais le travail n'est pas achevé. En effet, après validation des actions par les élus, il faudra continuer la réflexion en réunissant à nouveau les groupes de travail pour détailler la mise en œuvre possible. Il faudra notamment étudier la question des moyens budgétaires et humains, et élaborer un plan pluriannuel des investissements. Ce document ne donne ainsi en rien une méthode de travail pour la suite. Il présente un référencement des actions possibles mais ne propose pas de priorisation, d'organisation ou de méthodologie concernant leurs mises en place. C'est à chaque commission de trouver le moyen le plus efficace pour aboutir aux résultats souhaités.

Il revient par ailleurs aux élus d'avancer dans leur réflexion relative au périmètre, en adéquation avec les objectifs qu'ils se sont fixés avec ce projet de territoire, en lien bien évidemment avec la stratégie respective des Communautés de Communes voisines. Un premier projet de territoire pourra tout de même couvrir la période allant de 2015 à l'année de la fusion, incluant des actions identifiées dans ce dossier après priorisation et validation par les élus et les commissions.

Enfin, ce stage m'a apporté de l'expérience dans le montage de projet, de la méthode dans le travail et de l'organisation pour mettre en œuvre des réunions. Il m'a permis de comprendre l'importance de la communication, des échanges, pour obtenir des collaborations ou des adhésions d'idées. Il m'a aussi aidé à appréhender les fonctionnements d'un duo élu-développeur : les enjeux qui découlent des relations, le rôle de chacun dans un projet de territoire, les compétences qui sont nécessaires à un agent de développement pour accompagner son élu,... Cela m'a ainsi permis de pouvoir prendre du recul pour ma future vie professionnelle.

# Bibliographie

---

- AGROPARISTECH. 2010. Les politiques d'accueil, une nouvelle approche du développement territorial durable. *In* Ingénieries et développement durable des territoires: vers de nouvelles cohérences Available at: [http://www.agroparistech.fr/cnfpt/colloque/dd\\_ingenierie\\_territoriale\\_2010/IMG/pdf/Diaporama\\_Atelier\\_13.pdf](http://www.agroparistech.fr/cnfpt/colloque/dd_ingenierie_territoriale_2010/IMG/pdf/Diaporama_Atelier_13.pdf).
- AMF. 2014a. L'intercommunalité largement concernée par le second projet de loi de décentralisation. *Maire Info* Available at: <http://www.maire-info.com/territoires/reforme-territoriale/lintercommunalite-largement-concernee-par-le-second-projet-de-loi-de-decentralisation-article-17187> [Accessed May 30, 2014].
- AMF. 2014b. Réforme territoriale, observations de l'AMF Available at: [http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF\\_12698\\_NOTE.pdf&ID\\_DOC=12698&DOT\\_N\\_ID=25](http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF_12698_NOTE.pdf&ID_DOC=12698&DOT_N_ID=25).
- Anon. 2014. Finances locales: un rapport d'élus prône un bonus-malus pour freiner les dépenses. *Le point* Available at: [http://www.lepoint.fr/economie/finances-locales-un-rapport-d-elus-prone-un-bonus-malus-pour-freiner-les-depenses-16-04-2014-1813707\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/finances-locales-un-rapport-d-elus-prone-un-bonus-malus-pour-freiner-les-depenses-16-04-2014-1813707_28.php) [Accessed May 30, 2014].
- APVF. 2014. *Projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, résumé des dispositions*.
- BOULEY, F., MAUROUX, S. & OKSANEN, A. 2014. Loi n°2014 - 58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles («MAP T AM») Analyse des principales dispositions après la décision du Conseil constitutionnel n° 2013 - 687 Available at: <http://www.adcf.org/files/Note-AdCF-MAPTAM-28-janvier-2014-post-DC-2013-687.pdf>.
- CHANARD, A. Le diagnostic d'un territoire et le montage d'un projet de développement local. *Diane, la création d'activité en milieu rural* Available at: [http://www.globenet.org/diane/3\\_elus/33\\_territoire/332\\_diagnostic\\_territoire.htm](http://www.globenet.org/diane/3_elus/33_territoire/332_diagnostic_territoire.htm) [Accessed March 27, 2014].
- CHAUVEAU, J. & SCHAEFFER, F. 2014. Les dotations aux collectivités vont encore baisser. *Les échos* Available at: <http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203351441909-les-dotations-aux-collectivites-vont-encore-baisser-654593.php> [Accessed May 30, 2014].
- COEUR DE COMBRAILLES. Site internet de la Communauté de Communes Coeur de Combrailles. *Coeur de Combrailles* Available at: <http://www.coeurdecombrailles.fr/?lang=fr> [Accessed August 12, 2014].
- DEFFOBIS, H. Mener une démarche de projet de territoire.
- FORRAY, J.-B. 2014. Deuxième projet de loi de décentralisation: les régions en pôle-position. *La gazette* Available at: <http://www.lagazettedescommunes.com/231609/deuxieme-projet-de-loi-de-decentralisation-les-regions-en-pole-position/> [Accessed May 30, 2014].

- GALIN, M.-H. & OBERLE, T. 2014. Baisse des dotations: une ponction insoutenable pour l'AMF. *AMF* Available at: [http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC\\_N\\_ID=12633&TYPE\\_ACTU=1](http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=12633&TYPE_ACTU=1) [Accessed May 30, 2014].
- GENEVARD, A. 2014. Réforme territoriale: le Premier ministre prend acte de la spécificité de la montagne Available at: <http://www.anniegenevard.fr/?p=435> [Accessed September 5, 2014].
- HTTP://WWW.PUY-DE-DOME.GOUV.FR. 2014. *Les nouveaux cantons 2014 du département du Puy de Dôme*. Puy de Dôme Available at: <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/la-nouvelle-carte-des-cantons-dans-a3829.html>.
- COMBRAILLES. 2014. Bulletin Communautaire de la Communauté de Communes Coeur de Combrailles. 2-3.
- PAYS D'ALENÇON. Actualités de la réforme des collectivités, de la réorganisation territoriale et de la décentralisation Available at: [http://www.paysdalencon.fr/actualites-developpement-local-actualites-reforme-collectivites-reorganisation-territoriale-decentralisation\\_293\\_fr.html](http://www.paysdalencon.fr/actualites-developpement-local-actualites-reforme-collectivites-reorganisation-territoriale-decentralisation_293_fr.html) [Accessed August 14, 2014].
- POLICANTE, S. 2011. *Un projet de territoire pour la Communauté de Communes du Barséquanais: l'élaboration du plan d'actions*. Mémoire de fin d'étude, Communauté de Communes du Barséquanais: VetAgro Sup, 40 pp.
- SMADC. Site du Pays des Combrailles. *Pays des Combrailles* Available at: <http://www.combrailles.com/> [Accessed August 12, 2014].
- VINCENDON, S. 2014. Réforme territoriale: Manuel Valls calme le jeu. *Libération* Available at: [http://www.liberation.fr/politiques/2014/08/29/reforme-territoriale-manuel-valls-calme-le-jeu\\_1089597](http://www.liberation.fr/politiques/2014/08/29/reforme-territoriale-manuel-valls-calme-le-jeu_1089597) [Accessed September 5, 2014].

# Annexe

---

ANNEXE 1 : QUELQUES DEFINITIONS DU JARGON TERRITORIAL .....	I
ANNEXE 2 : LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES COMBRAILLES (SMADC) .....	III
ANNEXE 3 : CARTE DES CANTONS DU PAYS DES COMBRAILLES AVANT ET APRES LE CHANGEMENT DE 2014 .....	V
ANNEXE 4 : ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE COMBRAILLES .....	VII
ANNEXE 5 : LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE COMBRAILLES.....	VIII
ANNEXE 6 : BUDGET PREVISIONNEL 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE COMBRAILLES .....	XII
ANNEXE 7 : QUESTIONNAIRE ACTEUR .....	XIV
ANNEXE 8 : QUESTIONNAIRE HABITANT .....	XVI
ANNEXE 9 : TRAME DE LA FICHE ACTION .....	XX
ANNEXE 10 : CHRONOGRAMME DU STAGE .....	XXII



## Annexe 1 : Quelques définitions du « jargon territorial »

---

Un **territoire de projet** se définit comme « l'espace économique, social et physique sur lequel un projet de territoire s'élabore. Organisé, il est en mesure de contractualiser sur un projet global avec les autorités chargées de l'aménagement et du développement territorial ». Les territoires de projet ont émergé, notamment dans les années 80, grâce à la volonté d'acteurs locaux (élus et membres de la société civile). A la différence d'autres territoires administratifs, politiques ou économiques, leur originalité réside dans la notion de projet. Cette appellation concerne de manière générale les **Pays**, les **intercommunalités**, les agglomérations, les parcs naturels régionaux et les réseaux de villes » (définition donnée par l'association Entreprises Territoires et Développement).

Le **pays** est une catégorie administrative française d'aménagement à caractère géographique désignant un territoire présentant une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi ». Provenant de la notion ancienne de "pays" géographique (appartenance sociale à un lieu, une vallée, une culture...), ce statut a été créé en 1995 par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), dite *Loi Pasqua* du 4 février 1995, renforcée par la LOADDT (dite *Loi Voynet*) du 25 juin 1999. Le Pays permet de créer et promouvoir un développement global et durable du territoire concerné et de favoriser les relations entre pôles urbains et arrière-pays rural. Ils résultent d'une démarche ascendante et volontariste des acteurs locaux souhaitant s'unir autour d'un périmètre pertinent (bassin de vie) afin de dynamiser le territoire par la mise en place de projets. Malgré l'essor récent des **Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**, ils restent des acteurs efficaces et reconnus du développement local sur le territoire français, particulièrement en milieu rural.

Les pays peuvent être représentés et gérés sous différentes formes juridiques : **syndicat mixte** de pays, association, groupement d'intérêt public... Leur financement provient de la participation de leurs membres (EPCI, communes isolées) et de multiples contrats avec le département, la Région, l'État, l'Union européenne, l'ADEME...

Un **établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** est une structure administrative française régie par les dispositions de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales, regroupant des communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun. Les EPCI se sont particulièrement développés depuis la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « loi Chevènement » (juillet 1999). Sont considérés comme établissements publics de coopération intercommunale exclusivement : les **syndicats de communes**, les **communautés de communes (CC)**, les communautés urbaines (CU), les communautés d'agglomération (CA), les syndicats d'agglomération nouvelle et les métropoles. Jusqu'en 2002, faisaient également partie de cette catégorie de groupement intercommunal les districts et des communautés de villes. La loi du 12 juillet 1999 avait prévu leur disparition et transformation en CU, CA ou CC au 1er janvier 2002 au plus tard.

Le **syndicat mixte** est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 30 octobre 1935, afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics. On parle de syndicat *mixte* car la structure associe des collectivités de natures différentes, des communes et une communauté d'agglomération ou un département, par

exemple, ou encore un [établissement public de coopération intercommunale \(EPCI\)](#) comme une [Communauté de Communes](#).

Une **communauté de communes** est un [établissement public de coopération intercommunale \(EPCI\)](#) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace (article L 5214-1 du code général des collectivités territoriales). Elle est conçue pour faciliter la gestion locale de l'espace peu urbanisé.

Les communautés de communes ont été créées par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, afin d'exercer en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par leurs statuts. C'est donc une forme souple de coopération locale, qui s'oppose aux versions antérieures, perçues comme trop autoritaires.

Le Pays des Combrailles est représenté et géré par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC), composé d'une quarantaine de personnes (voir organigramme). Ce dernier a été créé en 1985 pour répondre à la volonté de coopération intercommunale des élus. Il a pour vocation la mise en œuvre d'actions concourant au développement du Pays, selon les 3 axes suivants :

- l'attractivité et le développement économique : conseils gratuits aux porteurs de projets publics ou privés en matière économique, agricole, touristique.
- le développement des services : en matière d'offre culturelle, en direction des personnes âgées avec le service de soins à domicile (SSIAD), et en matière de service informatique pour les collectivités du territoire.
- la prospective et la cohésion territoriale : réalisation d'études globales, Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule

Le SMAD des Combrailles a également compétence pour contractualiser avec différents financeurs (région, Europe par exemple) afin de faciliter la mise en place des projets. Il est également porteur de programmes et procédures qui ne peuvent pas être menées à une échelle plus locale et qui répondent à des enjeux forts pour le territoire. (SMADC n.d.)

Ainsi, le SMADC porte un SCoT pour les Communautés de Communes qui le constitue et a mené un certain nombre d'études à l'échelle du Pays ou à l'échelle de 2 ou 3 Communautés de Communes.

Les dernières en dates concernant Cœur de Combrailles sont :

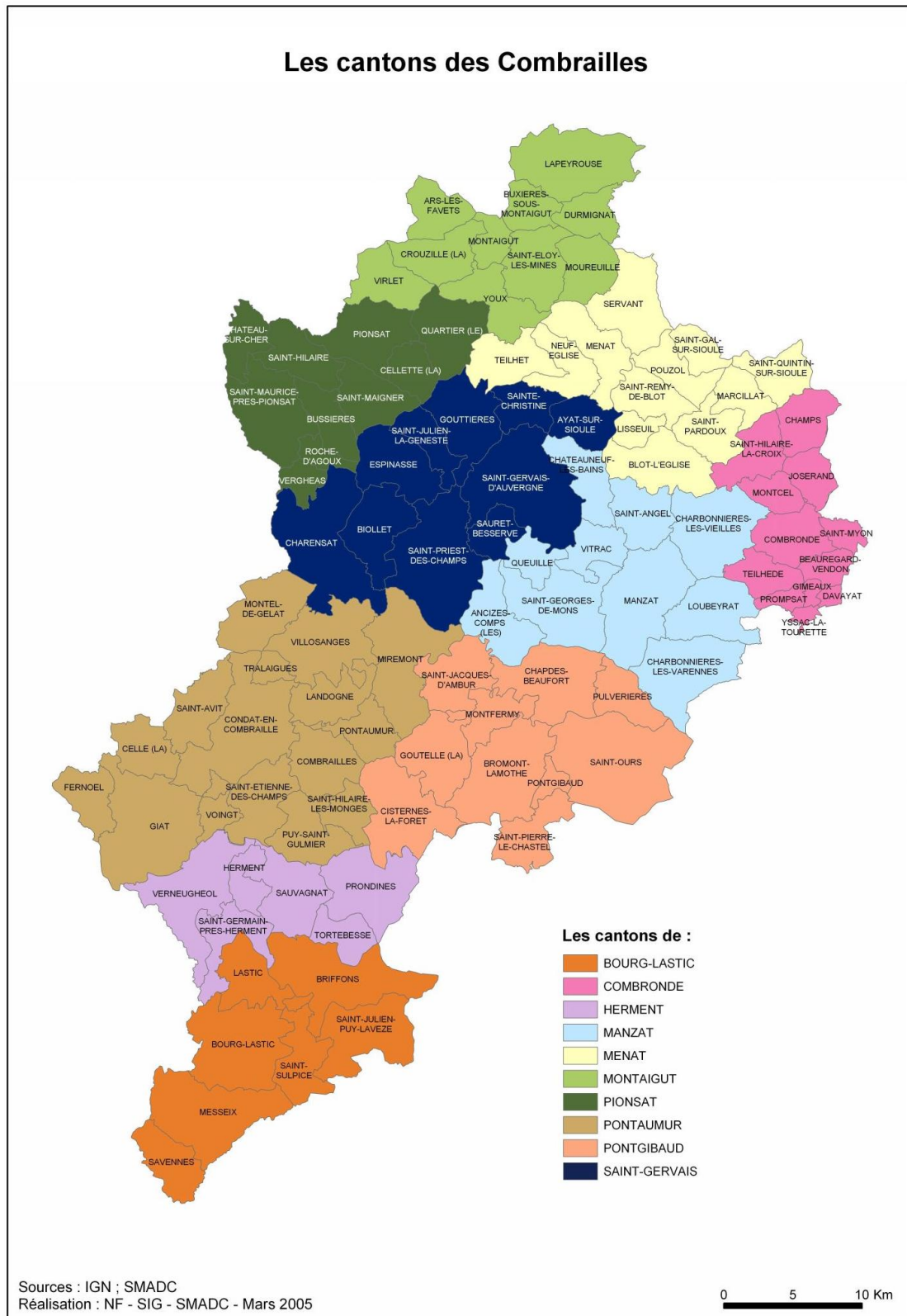
- étude de mise en place d'une charte forestière
- étude sur la faisabilité d'un marché au cadran
- étude économique préalable à une opération de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services dans les Combrailles
- étude afin de mieux connaître les parcours résidentiels des nouveaux salariés des Combrailles
- étude sur le télétravail en Combrailles

Le Syndicat Mixte est administré par deux instances : le Comité Syndical et le Bureau Syndical.

- Le Comité Syndical garantit la représentativité de toutes les communes et le partenariat avec le Conseil général du Puy-de-Dôme. Il est composé de 113 membres, représentant les communes et Communautés de Communes adhérentes, ainsi que dix conseillers généraux et le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme. Il se réunit plusieurs fois par an en assemblée générale ordinaire.
- Le bureau syndical assure l'exécutif. Il se réunit une dizaine de fois par an. Il compte 11 membres, représentant les dix cantons de son territoire et le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

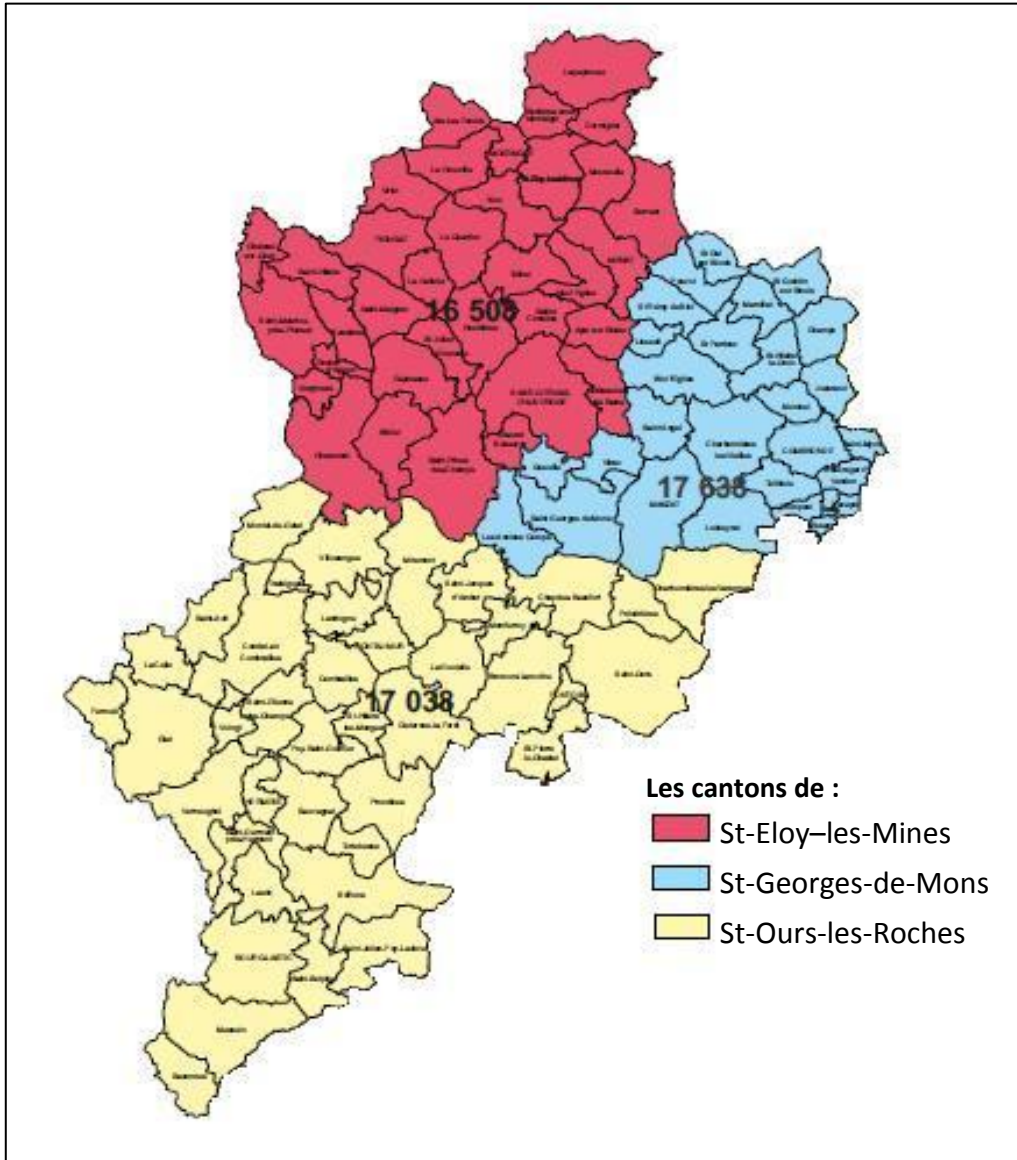
Source : SMADC n.d.





Carte des anciens cantons (2005)

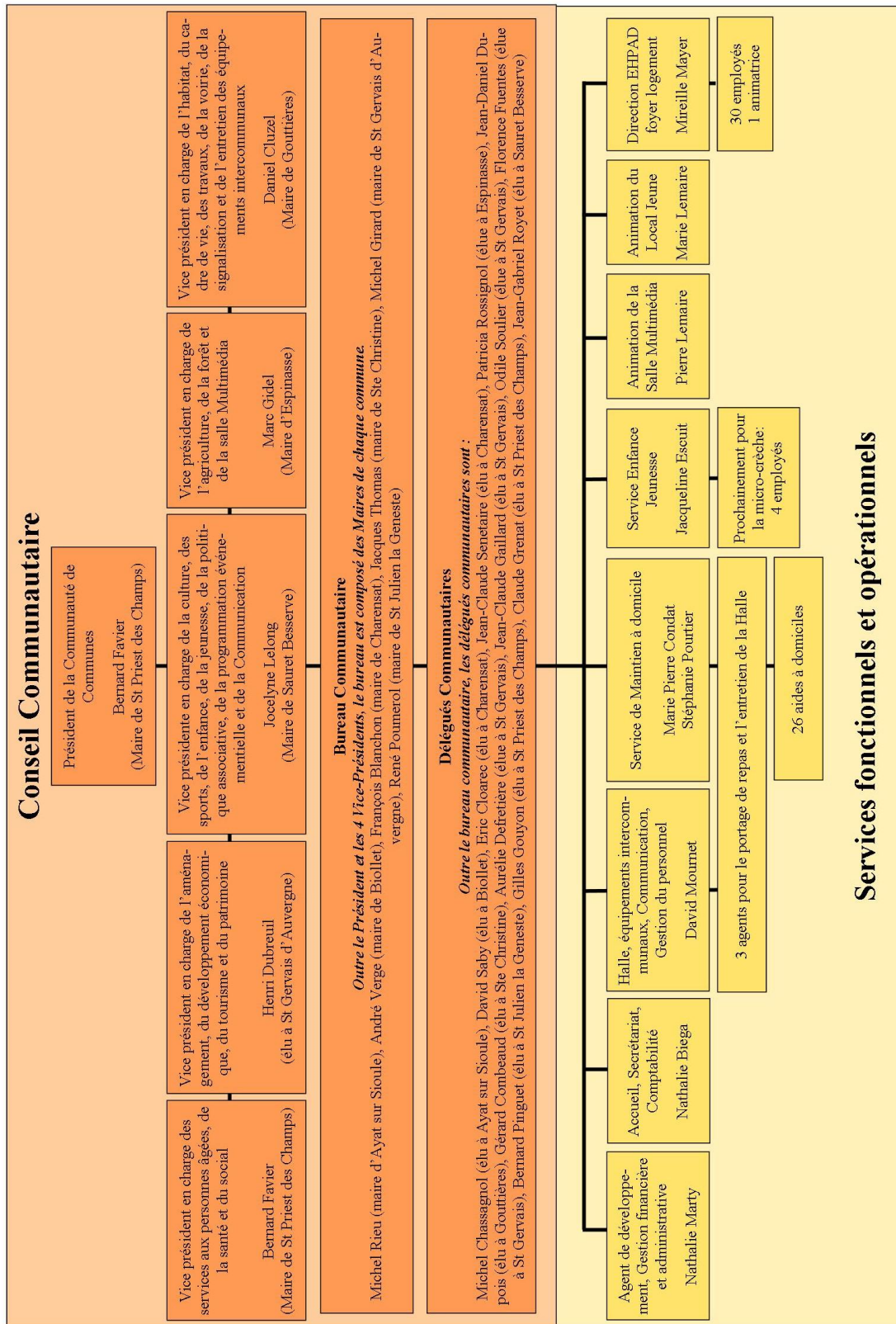
Source : (SMADC n.d.)



Carte des nouveaux cantons (2014)  
 Source : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr> 2014



Source personnelle



Les compétences de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles sont les suivantes :

**A. COMPETENCES OBLIGATOIRES :**

**1) Aménagement de l'espace :**

Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de Secteur.

Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire. Les ZAC d'intérêt communautaire sont les ZAC créées après le 1er août 2006, d'une superficie au moins égale à cinq hectares et dont la nature se situe dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes.

Acquisitions et constitution de réserves foncières destinées aux activités relevant des domaines de compétence de la Communauté de Communes.

Déclinaison locale de la Charte architecturale et paysagère des Combrailles : élaboration d'un plan de paysage et mise en œuvre des actions résultant de ce plan (sensibilisation, aide aux privés pour le ravalement des façades et des devantures commerciales, aide aux privés pour l'amélioration des abords de bâtiments agricoles, aide aux privés pour la récupération des eaux pluviales en vue de leur stockage et de leur réutilisation).

Recensement du petit patrimoine rural (fontaines, lavoirs, entraves, croix, etc.) et accompagnement technique pour les opérations de rénovation et de valorisation de ce petit patrimoine. Elaboration d'une charte de Pays, approbation de celle-ci en lieu et place des communes membres et suivi de cette charte, dans le cadre de la procédure de contractualisation avec l'Etat, la Région ou d'autres collectivités.

Mise en place de programmes pluriannuels d'actions contractualisées (tels que le Contrat Local de Développement (CLD) avec le Conseil Général) et suivi de ces programmes. Dans le cadre de ces programmes, la Communauté de Communes ne met en œuvre que les actions relevant de ses compétences, définies dans les présents statuts.

**2) Développement économique :**

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire, à savoir :

Aménagement, réhabilitation, entretien, gestion et extension éventuelle de la zone d'activité artisanale située au lieu dit Vergnette à Saint Gervais d'Auvergne,

Création, aménagement et gestion de toutes les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires ou artisanales, ayant une superficie supérieure ou égale à deux hectares et créées après le 1er août 2006.

Actions de développement économique d'intérêt communautaire. Les actions de développement économique d'intérêt communautaire sont les actions suivantes :

Commerce, artisanat, industries, services, tourisme, agriculture :

- soutien aux activités économiques existantes, à la modernisation et au développement des entreprises, aide à la création et à la transmission d'activités,
- promotion de l'artisanat et du commerce,
- création et gestion d'ateliers relais,



- construction, aménagement, entretien, gestion et promotion de la Halle intercommunale Cœur de Combrailles.

#### Agriculture :

- diagnostic sur le foncier et opérations de gestion du foncier agricole,
- organisation d'une foire biologique et promotion de la filière biologique,
- soutien aux productions agricoles et agroalimentaires et à la valorisation des produits,
- études sur la mise en place de la promotion de productions agricoles et agroalimentaires.

#### Tourisme :

- Etude pour la création de parcours de découverte autour des sources salées,
- Promotion des circuits de randonnée,
- Réalisation de Relais d'Information Services (RIS),
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du tourisme sur le territoire intercommunal et des programmes locaux de développement touristique, hors zone de compétence du SIRB (Syndicat intercommunal d'équipement touristique des vallées de la Sioule et du Sioulet (retenue de Besserve)),
- Accueil, information des touristes et des curistes,
- Participation à la promotion touristique de la Communauté de Communes,
- Participation à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local,
- Participation à l'organisation et à la coordination d'animations touristiques locales.

#### Energies renouvelables et économies d'énergie :

- Energie éolienne : proposition au Préfet de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE),
- Accompagnement de l'initiative de création d'un Centre d'Education au Développement Durable (CEDD) à Charensat,
- Etude préalable à la création de réseaux de chaleur, hors du projet de Centre d'Education au Développement Durable (CEDD) de Charensat.

### **B. COMPETENCES OPTIONNELLES :**

#### **1) Politique du logement et du cadre de vie :**

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Programmes d'Intérêt Général habitat (PIG habitat).

Création d'un Observatoire de l'habitat.

Mise en œuvre et suivi des opérations collectives de soutien et de réhabilitation de l'habitat privé.

Promotion de l'habitat.

Elaboration et suivi d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont déclarées d'intérêt communautaire la construction et la gestion des logements sociaux répondant aux quatre critères cumulatifs suivants :

- Uniquement les démarches nouvelles de création de logements sociaux, engagées à compter du 1er janvier 2004. Les logements créés ou dont la procédure de création est lancée à cette date, restent de la compétence des communes,
- Uniquement les démarches financées dans le cadre de la procédure PLUS acquisition amélioration (Prêt Locatif à Usage Social),
- Les opérations conduites en maîtrise d'ouvrage directe par la collectivité locale (exclusion des procédures en bail emphytéotique avec les bailleurs sociaux),
- Le nombre de logements / immeuble en fonction de la taille de la commune :
  - Dans les communes de moins de 500 habitants : tous les nouveaux logements PLUS en maîtrise d'ouvrage directe,
  - Dans les communes de 501 à 1000 habitants : les acquisitions - améliorations dans les bâtiments de plus de 2 logements PLUS en maîtrise d'ouvrage directe,
  - Dans les communes de plus de 1000 habitants : les acquisitions améliorations dans les bâtiments de plus de 3 logements PLUS en maîtrise d'ouvrage directe.

## **2) Création, aménagement et entretien de la voirie :**

Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, qui est constituée par la voirie communale valorisant les sites de la Résistance.

Création et entretien de la signalisation intercommunale :

- Des bâtiments intercommunaux,
- Des hameaux,
- Des sites de pêche,
- Des circuits thématiques : sites de la Résistance, sources salées,
- Ainsi que la signalisation sécuritaire des sorties de chemins communaux sur les routes départementales.

## **3) Action sociale d'intérêt communautaire :**

Actions en faveur des services publics. La Communauté mène toute action destinée à maintenir ou à implanter des services publics.

Gestion du foyer logement et de la cure médicale de St Gervais d'Auvergne.

Transformation de cet établissement en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Gestion de cet EHPAD.

Création et gestion de services de maintien à domicile : aide à domicile, portage de repas à domicile, aide administrative à domicile.

Elaboration de contrats « enfance » et « temps libres » ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait, et accompagnement ou mise en œuvre, dans ce cadre, d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Création et gestion d'une salle destinée à l'accueil des adolescents (11 - 18 ans). Organisation d'activités en direction des adolescents.

Etude préalable à la création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) intercommunal.

Création, gestion et animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

Actions favorisant l'insertion de personnes en situation de difficulté sociale et professionnelle.

Actions favorisant l'accès à la mobilité des personnes.

## **C. COMPETENCES FACULTATIVES :**

### **1) Culture, sport, loisirs et politique associative :**

Projet d'éducation musicale en direction de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre des activités péri ou extra scolaires du Contrat Educatif Local.

Etude préalable à la création d'un centre artistique et culturel intercommunal.

Gestion et animation d'un service multimédia intercommunal. Gestion d'un service de duplication intercommunal à l'usage des associations et des communes.

Soutien financier annuel et mise à disposition gratuite de matériel communautaire pour les manifestations définies comme « fêtes et foires à thème », animant le territoire intercommunal.

Soutien aux activités mises en œuvre par des associations et ayant un caractère intercommunal, sous la forme d'une aide financière ou de la mise à disposition de locaux ou de matériel communautaire.

Peuvent être déclarées à caractère intercommunal les activités mises en œuvre par les associations suivantes :

- Animation en Coeur de Combrailles (ACDC),
- Combrailles Entreprendre,
- Comité de Jumelage,
- Entente Jeunes,
- Bio Combrailles,
- Section agri remplacement des Combrailles et Groupement d'Employeurs à Vocation de Remplacement (GEVR) du canton de Manzat,
- Site des Sciences de Châteauneuf,
- Association Entre Nous,
- Foyer Laïc du collège Baptiste Bascoulergue,
- Foyer Rural section danse intercommunale de Sauret Besserve,
- Union Sportive Gervaisienne section tennis,
- PFIL Riom Combrailles Initiative,
- Associations de pompiers du territoire intercommunal.

Aide financière aux transports, pour des déplacements d'ordre culturel, associatif, sportif ou pédagogique, en cofinancement de l'enveloppe annuelle octroyée par le Conseil Général à la Communauté de Communes dans le cadre du Contrat Local de Développement.

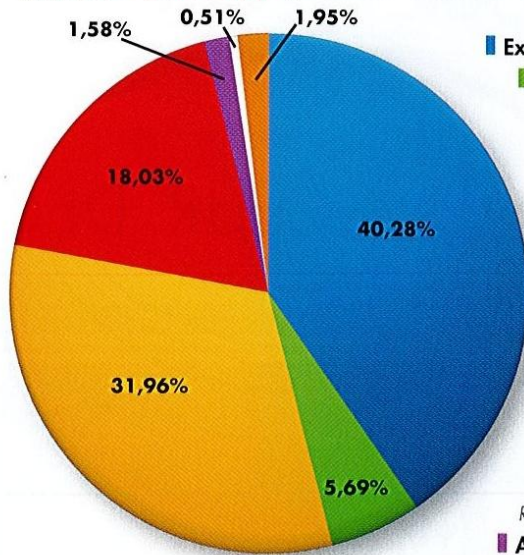
### **2) Divers :**

Etude concernant la défense incendie sur le territoire communautaire.

( Source : Coeur de Combrailles n.d.)

## Fonctionnement 2014

Recettes = 2 044 520 €



### ■ Excédent de fonctionnement reporté

■ **Produits des services** : recettes du portage de repas à domicile, participation des familles pour les actions enfance/jeunesse, location matériel d'animation...

■ **Impôts & taxes** : Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises, Taxes Foncières sur le Bâti et le Non Bâti, CVAE, IFR, TASCOT, attributions de compensation négatives, Fonds de Solidarité et de Soutien Financier de la part de Manzat Communauté suite au départ de la commune de Châteauneuf-les-Bains

■ **Dotations & participations** : dotations et compensations de l'État, subventions de l'Europe, de la Région, du Département, de la CAF...

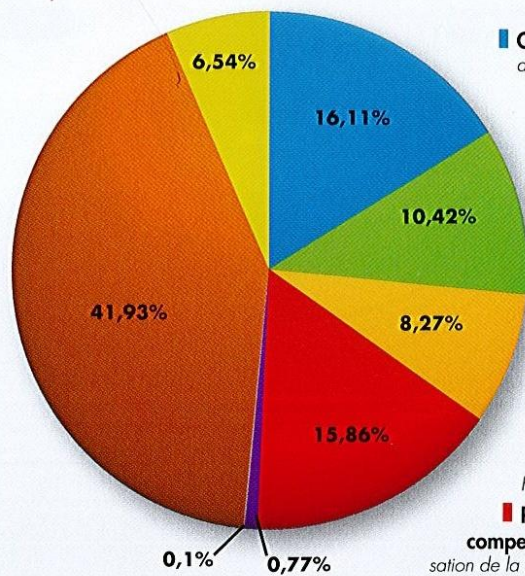
### ■ Autres produits de gestion

**courante** : recettes des locations de la Halle, loyers des logements locatifs et remboursements du service d'aide à domicile

■ Remboursements de l'État sur les emplois aidés

■ Quote-part des subventions d'investissement perçues

Dépenses = 2 044 520 €



### ■ Charges à caractère général :

achat des repas à domicile, frais de fonctionnement des bâtiments, loyers divers, frais de transport, assurances, études et prestations de services, frais de communication, cotisations diverses...

### ■ Charges de personnel & assimilés

#### ■ Charges de gestion courante :

indemnités des élus, subventions et contributions versées à l'Office du Tourisme des Combrailles, aux associations et aux communes, participation à des opérations intercommunales (Réseau Agricole, Programme Local de l'Habitat, Schéma de Desserte Forestière)

### ■ Reversement de l'attribution de

compensation aux communes (compensation de la taxe professionnelle perçue auparavant par les communes) et alimentation du FNGIR

■ Remboursement des intérêts des emprunts

■ Charges exceptionnelles

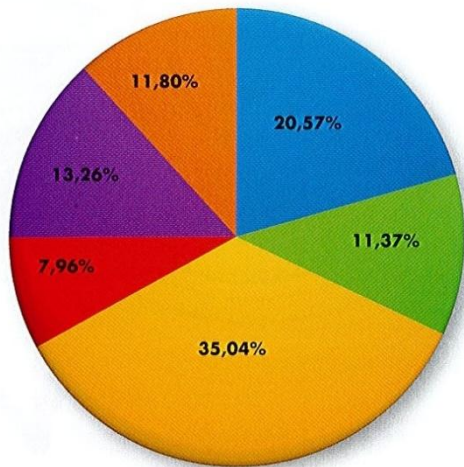
■ Réserves en vue de dépenses programmées à partir de 2015 (aménagement de la ZAE, etc.)

■ Dotations aux amortissements



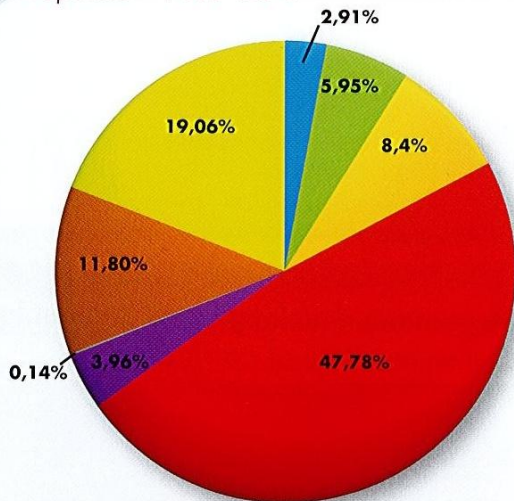
## Investissement 2014

Recettes = 1 008 420 €



- **Excédent antérieur reporté**
- **Remboursement de la TVA**
- **Subventions d'investissement** : versées par la Région, la CAF, le Département et l'Europe (liées principalement au projet de micro-crèche et au programme de voirie communautaire)
- **Emprunts pour la construction de la micro-crèche**
- **Amortissements**
- **Régularisation** concernant l'affectation comptable de travaux de voirie antérieurs

Dépenses = 1 008 420 €



- **Remboursement du capital des emprunts**
- **Subventions d'équipement** : subventions versées aux privés (aides à l'habitat)
- **Immobilisations corporelles** : amélioration des abords et des installations de la Halle, signalisation des hameaux et des locaux communautaires, équipements pour la micro-crèche et le Relais d'Assistants Maternelles...
- **Immobilisations en cours** : construction de la micro-crèche et programme de voirie communautaire 2014
- **Amortissement des subventions perçues**
- **Remboursement des frais liés à l'acquisition de terrains par l'EPF SMAF**
- **Régularisation** concernant l'affectation comptable de travaux de voirie antérieurs
- **Réserves**

Source : Bulletin Communautaire numéro 45, juillet 2014 (iCombrailles 2014)

Date du RDV :

Heure du RDV :

*Nom :*

*Prénom :*

*Fonction :*

*Organisation :*

## Préambule :

Bonjour. Je suis étudiante en développement territorial à VetAgro Sup (anciennement ENITAC) j'effectue actuellement un stage de fin d'études de 6 mois visant à élaborer un diagnostic puis le projet de territoire de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles. Je suis ici aujourd'hui pour mieux connaître votre lien avec le territoire et recueillir également votre avis sur ce territoire.

## Questions générales :

1. Pouvez-vous me parler un peu de votre organisme, de son rôle général et plus particulièrement du rôle qu'il joue sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles ?
2. Quelles relations entretenez-vous avec la Communauté de Communes ? Quelle est la nature de vos liens ? Ce lien est-il bien établi ? Le fonctionnement est-il simple ?

## Vision du territoire :

3. Selon vous, quelle est l'identité particulière du territoire ?
4. Pour vous, qu'est ce qui fonctionne bien sur le territoire ? Et qu'est ce qui ne fonctionne pas bien ?
5. Selon vous, y-a-t-il eu des changements ces dernières années ? Lesquels, dans quel sens, depuis quand ? Qu'en pensez-vous ?
  - a) *positive : qu'est ce qui a permis d'aller dans ce sens ?*
  - b) *négative : quelles en sont les raisons ? quelles en sont les conséquences ? la situation est-elle aujourd'hui réglée ? et si non comment peut-on la régler ?*

## Evolution du territoire :

6. Selon vous, y-a-t-il des évolutions qui paraissent souhaitables ou nécessaires pour le territoire ? Lesquelles ? Qui peut agir et comment ?
7. Qu'est ce qui pourrait être véritablement innovant pour le territoire ? (innovations technologiques, organisationnelles)
8. Sur quels points y-a-t-il de réels enjeux pour le territoire ? Sur quels points la Communauté de Communes a intérêt à travailler pour répondre aux besoins de ses habitants ?
9. Y-a-t-il des facteurs de blocages sur le plan des institutions, de l'organisation politique etc.? Qu'est ce qui peut permettre de les dépasser ?
10. Le périmètre de la Communauté de Communes vous paraît-il pertinent ? Si une fusion avec les Communautés de Communes voisines doit se faire, avec la-lesquelle(s) pensez-vous que ce serait le plus judicieux ?
11. Comment voyez-vous le territoire dans 10 ans ?

## Autres

12. Et vous ne nous avez pas parlé de ... (agriculture, tourisme, culture, services, environnement, énergie,...selon l'acteur interviewé), qu'en pensez-vous ?
13. Voyez-vous un autre point que nous n'avons pas abordé, que vous aimeriez exprimer ?
14. Y-a-t-il des acteurs sur le territoire qui vous paraissent importants à rencontrer pour le diagnostic de territoire que je prépare ?
15. En cas de besoin, quel est votre moyen de communication privilégié ? Adresse Mail ? Adresse postale ?

Communauté de Communes Cœur de Combrailles



## Questionnaire « Pour un projet de territoire adapté à vos attentes »

**A RETOURNER AVANT LE 11 JUILLET 2014**

**Cher(e)s ami(e)**

Dans le cadre de la préparation du projet de territoire de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles pour la période 2014-2020, nous souhaiterions recueillir votre avis sur les actions menées mais également sur les projets que nous pourrions mettre en place dans les années à venir.

Plus les réponses seront nombreuses, plus le projet de territoire qui sera mis en place répondra à vos attentes. Donc n'hésitez pas à exprimer votre ressenti en répondant à ce questionnaire :

- soit par envoi postal à la Communauté de Communes Cœur de Combrailles, Rue de l'Égalité 63390 St Gervais d'Auvergne
- soit en déposant le questionnaire dans votre mairie
- soit en allant sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles (<http://www.coeurdecombrailles.fr>) et cliquer sur le lien « Questionnaire : Pour un projet de territoire adapté à vos attentes ».

Bernard Favier, président de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles,  
et l'ensemble des élus du conseil communautaire

(Plusieurs personnes du même foyer peuvent répondre sur le même questionnaire)

### **La Communauté de Communes**

1. Quelles communes font partie de la Communauté de Communes, selon vous ?

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ayat sur Sioule       | <input type="checkbox"/> Sainte Christine         |
| <input type="checkbox"/> Biollet               | <input type="checkbox"/> Saint Gervais d'Auvergne |
| <input type="checkbox"/> Charensat             | <input type="checkbox"/> Saint Julien la Geneste  |
| <input type="checkbox"/> Chateauneuf les Bains | <input type="checkbox"/> Saint Priest des Champs  |
| <input type="checkbox"/> Espinasse             | <input type="checkbox"/> Saint Rémy de Blot       |
| <input type="checkbox"/> Gouttières            | <input type="checkbox"/> Sauret Besserve          |
| <input type="checkbox"/> Lisseuil              | <input type="checkbox"/> Teilhet                  |



2. Pour vous, de quoi s'occupe la Communauté de Communes ?

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Les écoles  | <input type="checkbox"/> La gestion de la Halle Cœur de Combrailles |
| <input type="checkbox"/> Le transport scolaire   | <input type="checkbox"/> Les équipements sportifs                   |
| <input type="checkbox"/> Le Bus des Montagnes  | <input type="checkbox"/> Les salles des fêtes                       |
| <input type="checkbox"/> Le centre de loisirs  | <input type="checkbox"/> La salle multimédia à Espinasse            |
| <input type="checkbox"/> Le local jeune  | <input type="checkbox"/> L'assainissement                           |
| <input type="checkbox"/> Le relais d'assistantes maternelles                               | <input type="checkbox"/> La voirie                                  |
| <input type="checkbox"/> L'aide à domicile   | <input type="checkbox"/> Les ordures ménagères                      |
| <input type="checkbox"/> Le portage de repas   | <input type="checkbox"/> L'aide aux travaux dans les logements      |
| <input type="checkbox"/> L'Établissement d'Hébergement<br>pour Personnes Âgées Dépendantes | <input type="checkbox"/> L'accueil des porteurs de projet           |
| <input type="checkbox"/> Le Foyer logement de St Gervais                                   | <input type="checkbox"/> L'accueil de touristes                     |
| <input type="checkbox"/> La gestion de la zone d'activités                                 | <input type="checkbox"/> Les circuits de randonnée                  |

3. Quels sont les projets qu'elle a entrepris, selon vous ?

.....

.....

.....

4. Vous paraissent ils cohérents ? En êtes vous satisfait ? Expliquez pourquoi ?

.....

.....

.....

5. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la Communauté de Communes ? Y répond-elle actuellement ?

.....

.....

.....

6. Le périmètre actuel de la communauté de communes vous paraît-il pertinent ? Pourquoi ? Si non, lequel le serait plus dans les années à venir ?

.....

.....

.....

7. En vue d'une évolution de ce périmètre, comment souhaitez vous que la décision soit prise ?

- Par les conseillers communautaires
- Par les conseillers municipaux
- Par référendum auprès de la population

## **Votre vision du territoire**

8. Qu'est ce qui caractérise le territoire sur lequel vous vivez ?

.....  
.....

9. Selon vous, qu'est ce qui fonctionne bien sur le territoire ? Pourquoi ?

.....  
.....  
.....

10. Et qu'est ce qui fonctionne moins bien ? Pourquoi ?

.....  
.....  
.....

## **L'évolution que vous souhaitez pour le territoire**

11. Quels sont les projets ou services qui mériteraient d'être développés ou mis en place sur le territoire ? Qu'est ce qui pourrait être véritablement innovant pour le territoire ? Quelles évolutions seraient souhaitables ?

.....  
.....  
.....

12. Quelle doit être la priorité du territoire ?

.....  
.....

13. Comment voyez-vous le territoire dans 10 ans si l'on ne fait rien ?

.....  
.....  
.....

14. Et comment souhaitez vous le territoire dans 10 ans ? (évolution des activités, vie locale)

.....  
.....  
.....

15. Avez-vous un projet (en cours, en réflexion) qui pourrait intéresser la Communauté de Communes dans l'élaboration de son plan d'action ? Si oui, lequel ?

.....  
.....  
.....

16. Avez-vous d'autres remarques ?

.....  
.....

## La communication de la Communauté de Communes

17. Quels sont pour vous les moyens de communication de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles ?

- Bulletins municipaux
- Bulletins communautaires
- Site internet
- Presse locale
- Autre .....

18. Le bulletin communautaire sous la forme actuelle vous convient il ? Si non, pourquoi ?

.....  
 .....  
 .....

## Informations générales

Nom(s), Prénom(s) (pas d'obligation) : .....

Âge des personnes ayant répondu : .....

Catégories socioprofessionnelles des personnes du foyer (veuillez préciser le nombre à côté) :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculteurs exploitants .....                          | <input type="checkbox"/> Employés .....  |
| <input type="checkbox"/> Artisans, commerçants et chefs d'entreprises .....      | <input type="checkbox"/> Ouvriers .....  |
| <input type="checkbox"/> Cadres et Professions intellectuelles supérieures ..... | <input type="checkbox"/> Retraités ..... |
| <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires .....                        | <input type="checkbox"/> Etudiants ..... |
| <input type="checkbox"/> Autres personnes sans activité professionnelle .....    |  |

Commune du lieu d'habitation : .....

Commune du lieu de travail : .....

Nombre d'enfants vivant dans le foyer (veuillez préciser l'âge) : .....

Si vous êtes intéressé(e) par les résultats de cette étude, n'hésitez pas à nous laisser votre adresse (postale ou mail). Nous vous tiendrons informé de la suite des événements.

.....  
 .....  
 .....

**Nous vous remercions pour le temps que vous avez consacré à ce questionnaire.**



Communauté de Communes Cœur de Combrailles  
 Rue de l'égalité 63390 St Gervais d'Auvergne  
 04.73.85.84.09

**RETOUR SOUHAITÉ AVANT LE 11 JUILLET 2014**

*Annexe 9 : Trame de la fiche action*

Recto de la fiche action :

<b>AXE ...</b>	
<b>Objectif...</b>	
<b>Action ...</b>	
<b>Constats/Enjeux</b>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<b>Contenu/Descriptif</b>	
<b>Maître d'œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	
<b>Partenaires (Association, CC voisines,...)</b>	
<b>Priorité/Calendrier</b>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <span>Secondaire</span> <span>Prioritaire</span> </div>
<b>Echelle</b>	
<b>Coût/type de dépenses</b>	
<b>Moyens humains nécessaires</b>	
<b>Financement possible</b>	
<b>Critères d'évaluation</b>	
<b>Exemple</b>	

*Le recto de cette fiche vise à bien cerner l'action décrite, et à indiquer la marche à suivre pour aboutir au résultat attendu*

Verso de la fiche action :

Dates	Suivi et évaluation de l'action
	<p data-bbox="555 1310 1391 1848"><i>Le verso est consacré au suivi et à l'évaluation de l'action engagée. L'agent de développement peut y noter les différentes étapes de réalisation faites au fur et à mesure</i></p>

## Annexe 10 : Chronogramme du stage

	mars			avril				mai			
	S1 : 1-6	S2 : 7-13	S3 : 14-20	S4 : 21-27	S1 : 28-4	S2 : 5-11	S3 : 12-18	S4 : 19-25	S5 : 26-01		
Durée du stage											
Méthodologie	Recherche biblio, mise en place de la méthodologie		Validation méthode								
Synthèse Bibliographique	Recherche biblio				Recherche biblio, rédaction						
Diagnostic territorial			RDV acteurs		RDV Acteur, conseil municipaux						
Questionnaire habitant					Préparation du questionnaire habitants						
Groupe de travail											
Mise en place du plan d'action											
Préparation du mémoire											
Dates importantes	Dimanche 23 mars : Elections Municipales 1er tour				12 avril : Conseil Communautaire, éléction du président				30 mai : Rendu de la Synthèse Bibliographique		
	Dimanche 30 mars : Elections Municipales 2ème Tour				25 avril : Conseil communautaire, présentation du travail qui va être effectué						
	Lundi 31 mars : Début du stage										

juin		juillet			Août			Septembre								
S1 : 02-08	S2 : 09-15	S3 : 16 - 22	S4 : 23-29	S1 : 30-06	S2 : 07-13	S3 : 14 - 20	S4 : 21-27	S5 : 28-03	S1 : 04-10	S2 : 11-17	S3 : 18 - 24	S4 : 25-31	S1 : 01-07	S2 : 06-14	S3 : 15 - 21	S4 : 22-28
[Barre noire]																
Elaboration du diagnostic Préparation du conseil		Analyse résultats du conseil du 20 juin Ajustement		Envoi des questionnaires dans le bulletin communautaire			Ajustement du diagnostic en fonction des questionnaires habitants			Collecte des questionnaires en mairie			Analyse des questionnaires Ajustement du diagnostic			
		Envoi des questionnaires habitants = envoi des bulletins retardé														
Organisation des groupes de travail (invitation, présentation power point, collecte de données, animation, compte rendu)				Prolongement des groupes de travail			Ecriture du plan d'action final			Préparation de l'oral						
Reflexion sur les axes suite aux 20 juin				Approfondissement de la réflexion sur les axes grâce aux groupes de travail Mise en place du plan d'action au fur et à mesure			Rédaction du rapport			5 septembre : conseil communautaire ... septembre : présentation du plan d'action à l'ensemble des conseillers communautaires 23 septembre : Soutenance de mémoire ...septembre : Restitution publique du projet de territoire						
3 juin : Présentation par François Hollande de la nouvelle carte des régions (14 régions) et des grandes lignes de la réforme territoriale 6 juin : conseil communautaire 18 juin : adoption par le conseil des ministres des 2 projets de loi relatif à la réforme territoriale 20 juin : Présentation du diagnostic aux élus communautaires + réflexion sur les objectifs souhaités 30 juin : Groupe de travail "Agriculture Forêt" Envoi des questionnaires habitants retardé d'un mois du fait que le bulletin communautaire n'était pas finalisé				7 juillet : Réunion publique 8 juillet : Groupe de travail "Habitat, Cadre de vie" 10 juillet : Groupe de travail "Santé, Social, Services aux personnes âgées" 18 juillet : Conseil communautaire 18 juillet : L'Assemblée Nationale se décide pour une carte à 13 régions 21 juillet : Groupe de travail "Développement économique, Tourisme"			5 août : Sous groupe de travail "Accueil de population" 20 août : Sous groupe de travail "Emploi, Commerce, Artisanat" 21 août : Sous groupe de travail "Tourisme, Patrimoine" Les groupes de travail se sont prolongés puisqu'il a été décidé par l'un des vice-présidents de diviser le groupe en 3 sous-groupes 25 août : présentation du plan d'action au président et aux vice-présidents			5 septembre : conseil communautaire ... septembre : présentation du plan d'action à l'ensemble des conseillers communautaires 23 septembre : Soutenance de mémoire ...septembre : Restitution publique du projet de territoire						



VetAgro Sup

GARANTO, Mylène, promotion 2011-2014, « titre du document », nombre de pages, mémoire de fin d'études, VetAgro-Sup, Campus Agronomique de Clermont-Ferrand, 2014.

**STRUCTURE D'ACCUEIL ET INSTITUTIONS ASSOCIEES:**

- ♦ Communauté de Communes Cœur de Combrailles (CC Cœur de Combrailles)

**ENCADRANTS :**

- ♦ Maître de stage : MARTY, Nathalie (CC Cœur de Combrailles)
- ♦ Tuteur pédagogique : MAUMELAT, Armelle

**OPTION :** Ingénierie du Développement Territorial

## RESUMÉ

Arrivant à échéance de son ancien projet de territoire, couvrant la période 2011-2013, la Communauté de Communes Cœur de Combrailles a souhaité réfléchir à celui allant de 2014 à 2020. Elle a pour cela engagé auprès de la population une véritable démarche participative, mettant en place des groupes de travail, alliant élus et habitants, pour réfléchir aux actions qui pourraient être menées dans le futur sur le territoire.

Après l'interview de plus de 200 personnes, un état des lieux du territoire a été dressé, permettant d'identifier les principaux besoins de la population. Le croisement entre ces besoins exprimés et les réflexions des groupes de travail a permis de mettre en place un plan d'action détaillé. Il a pour objectif de proposer des actions qui répondent concrètement aux attentes de la population, correspondent au territoire (qui en respectent le cadre de vie) et rendent plus lisibles les actions faites par la Communauté de Communes. La finalité est de maintenir la population déjà présente et d'attirer de nouveaux habitants.

Mais la principale difficulté rencontrée dans l'élaboration de ce projet de territoire a été liée au contexte particulier se dessinant à ce moment-là en France. En pleine réforme territoriale, l'évolution de la carte intercommunale est annoncée, avec pour objectif de disposer d'intercommunalité d'au moins 20 000 habitants. Mais aucune date ni délimitation précise n'a été proposée jusqu'ici. Il a donc fallu réfléchir à un programme d'action à géométrie variable, en prévision de l'évolution du périmètre actuel et en proposant de ce fait quelques actions collectives avec les Communautés de Communes voisines.

---

**Mots clés : Projet de territoire, plan d'action, diagnostic de territoire, Communauté de Communes Cœur de Combrailles, réforme territoriale, évolution de la carte intercommunale.**